L'ISLAM
AU QUOTIDIEN

L'IMPORTANCE DU TAWHID

DANS L'ADORATION

'Abd al-Muhsin al-'Abbâd

AL HADITH
ÉDITIONS

بسم الله الرحمن الرحيم

‘ABD AL-MUḤSIN AL-‘ABBÂD

L’importance du Tawhîd dans l’adoration

L'islam au quotidien

Al-Hadîth
éditions

« L'auteur d'une œuvre littéraire ou artistique a seul le droit de la reproduire ou d'en autoriser la reproduction, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit (qu'elle soit directe ou indirecte, provisoire ou permanente, en tout ou en partie) » (loi du 22 mai 2005, alinéa premier de l'article 1). Ce droit comporte notamment le droit exclusif d'en autoriser l'adaptation ou la traduction. Toute atteinte méchante ou frauduleuse portée au droit d'auteur et aux droits voisins constitue le délit de contrefaçon. La partie lésée a droit à la réparation de tout préjudice qu'elle subit du fait de l'atteinte à un droit d'auteur ou droit voisin.

Troisième édition - Novembre 2023

Titre original du livre : *Ahammiyyat tawḥîd al-'ibâda*

Auteur : 'Abd al-Muḥsin al-'Abbâd

Traducteur : Département des traductions

Les opinions exprimées dans ce livre n'engagent que son auteur.

9 782875 453280

© 2023, éditions al-Hadith, Bruxelles

www.hadithshop.com
www.alhadithediteions.com
daralhadith@hotmail.com
Suivez-nous sur @alhadithediteions

CECJ
100, rue de la limite
1210 Bruxelles
Tél. : 0032 2 223 78 90

Transcription phonétique

Arabe	Français	Exemple	Phonétique
ء	'	مُؤْمِنٌ	*mu'min*
ب	b	بَرَكَةٌ	*baraka*
ت	t	تَفْسِيرٌ	*tafsîr*
ث	th	ثَوَابٌ	*thawâb*
ج	j	جَنَّةٌ	*janna*
ح	ḥ	حَدِيثٌ	*ḥadîth*
خ	kh	خَيْرٌ	*khayr*
د	d	دِينٌ	*dîn*
ذ	dh	ذِكْرٌ	*dhikr*
ر	r	رَحْمَةٌ	*raḥma*
ز	z	زَكَاةٌ	*zakât*
س	s	سُنَّةٌ	*sunna*
ش	sh	شَهَادَةٌ	*shahâda*
ص	ṣ	صَلَاةٌ	*ṣalât*

Arabe	Français	Exemple	Phonétique
ض	ḍ	ضَرُورَةٌ	*ḍarûra*
ط	ṭ	طَهَارَةٌ	*ṭahâra*
ظ	ẓ	ظُلْمٌ	*ẓulm*
ع	'	عَدْلٌ	*'adl*
غ	gh	غُفْرَانٌ	*ghufrân*
ف	f	فِقْهٌ	*fiqh*
ق	q	قُرْءَانٌ	*qur'ân*
ك	k	كِتَابٌ	*kitâb*
ل	l	لِسَانٌ	*lisân*
م	m	مَسْجِدٌ	*masjid*
ن	n	نَبِيٌّ	*nabî*
ه	h	هُدَى	*hudâ*
و	w	وُضُوءٌ	*wuḍû'*
ي	y	يُسْرٌ	*yusr*

Arabesque	Traduction	Suit la mention de
ﷻ	Tout-Puissant.	Allah, Dieu.
ﷻ	Glorifié et exalté soit-Il.	Allah, Dieu.
ﷺ	Qu'Allah prie sur lui et le salue.	Le Prophète Muhammad.
عليه السلام	Que la paix soit sur lui.	Un Prophète ou un Ange.
رضي الله عنه	Qu'Allah l'agrée.	Un Compagnon.
رضي الله عنها	Qu'Allah l'agrée.	Une femme Compagnon.
رضي الله عنهما	Qu'Allah les agrée tous deux	Deux Compagnons ou femmes Compagnons.
رضي الله عنهم	Qu'Allah les agrée.	Plus de deux Compagnons.
رحمه الله	Qu'Allah lui fasse miséricorde.	Un défunt musulman.

Les voyelles longues

â : ى et ا
û : و
î : ي

Abréviations

H. : Hégire
p. : page
t. : tome
m. : mort en

[ ] : ajout du traducteur
Nde : note de l'éditeur
Ndt : note du traducteur

اللّٰهُمّ إِنّا نَسْأَلُكَ مِنْ خَيْرِ مَا سَأَلَكَ
مِنْهُ نَبِيُّكَ مُحَمّدٌ صَلّى اللّٰهُ عَلَيْهِ وَسَلّمَ،
وَنَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرّ مَا اسْتَعَاذَ مِنْهُ
نَبِيُّكَ مُحَمّدٌ صَلّى اللّٰهُ عَلَيْهِ وَسَلّمَ،
،وَأَنْتَ الْمُسْتَعَانُ، وَعَلَيْكَ الْبَلَاغُ
وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوّةَ إِلّا بِاللّٰهِ

Introduction

ouange à Allah qui a dit dans Son Livre explicite: ﴿ **Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent** ﴾ (Coran, *al-Dhâriyât* : 56), et qui a dit : ﴿ **Louange à Allah qui a créé les cieux et la terre, et établi les ténèbres et la lumière. Pourtant, les incroyants donnent des égaux à leur Seigneur** ﴾ (Coran, *al-An'âm* : 1). Je témoigne qu'il n'y a pas de divinité autre qu'Allah ﷻ, nous Lui consacrons un culte exclusif, n'en déplaise aux incroyants. Et je témoigne que Muhammad ﷺ est Son serviteur et Son Messager, qu'Il a envoyé avec la voie droite et la religion de vérité afin de la faire prévaloir sur toute autre religion, quelque répulsion qu'en aient les polythéistes.

Ô Seigneur, couvre de Tes Prières, de Tes Salutations et de Tes Bénédictions notre Prophète Muhammad, ainsi que sa famille, ses Compagnons et ceux qui les ont suivis dans le bien jusqu'au Jour de la Résurrection.

Vouer un culte exclusif au Seigneur de la terre et des cieux, sans rien en consacrer à une quelconque créature, constitue la plus grande obligation et la plus importante mission incombant à l'homme. En effet, c'est pour se consacrer au culte exclusif d'Allah que les djinns et les humains furent créés, c'est pour l'exposer et y appeler que les Livres furent révélés et les Messagers envoyés, et c'est en l'acceptant ou en le refusant que les humains se partagent en croyants et incroyants, en heureux et malheureux.

Il ne fait aucun doute que la connaissance du monothéisme et sa mise en pratique en matière de culte constituent le plus grand besoin de l'homme et sa nécessité première, car cela représente le chemin du bonheur dans ce bas monde et dans l'au-delà. Le monothéisme est le corollaire du témoignage « Il n'y a pas de divinité autre qu'Allah » qui renferme deux piliers : une négation absolue, à savoir rejeter toute adoration rendue à autre qu'Allah, et une affirmation spécifique, à savoir

attester de l'adoration exclusive d'Allah. L'agrément de tout acte, accompli dans l'espoir de se rapprocher d'Allah, est sujet à deux conditions : vouer l'acte exclusivement à Allah ﷻ et se conformer à la tradition du Messager d'Allah ﷺ. La dernière condition est une exigence du témoignage que Muhammad est le Messager d'Allah ﷺ.

Allah ﷻ n'agrée que les œuvres qui Lui sont exclusivement consacrées, et qui sont conformes à ce que le Messager d'Allah ﷺ a apporté. Toute œuvre où la condition de sincérité fait défaut est rejetée, conformément à la parole divine : ﴿ **Nous avons considéré l'œuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée** ﴾ (Coran, *al-Furqân* : 23), et à la parole d'Allah, rapportée dans le hadith divin :

أَنَا أَغْنَى الشُّرَكَاءِ عَنِ الشِّرْكِ، مَنْ عَمِلَ عَمَلًا أَشْرَكَ فِيهِ مَعِي غَيْرِي تَرَكْتُهُ وَشِرْكَهُ

« Je suis Celui qui Se passe le plus d'un associé. Quiconque accomplit une œuvre dans laquelle il M'attribue un associé, Je l'abandonnerai à son associé. »[1]

Lorsque la condition de conformité n'est pas remplie, l'œuvre est rejetée comme dit le Prophète ﷺ :

مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ

« Celui qui innove dans notre voie-ci ce qui n'en fait pas partie, il sera rejeté. »[2]

Dans une variante rapportée par Muslim, le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ عَمِلَ عَمَلًا لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ

1 *Saḥiḥ Muslim* (éd. al-Hadîth), n°7475.

2 *Saḥiḥ al-Bukhâri*, n°2697 et *Saḥiḥ Muslim* (éd. al-Hadîth), n°4492 d'après 'Aïsha.

« *Quiconque accomplit une œuvre non conforme à notre voie la verra rejetée.* »[1]

La deuxième version est de portée plus générale, vu qu'elle englobe celui qui innove et celui qui le suit dans son innovation.

J'ai décidé d'écrire cette épître vu l'importance de purifier le culte et la nécessité pour les savants et les prédicateurs de s'y atteler. Je demande à Allah ﷻ d'aider les musulmans à acquérir une bonne compréhension de la religion, à se raffermir sur la vérité, à vouer leurs actes exclusivement à Allah, et à suivre Son Messager ﷺ, Il est certes Celui qui entend tout et Il exauce les vœux de ceux qui L'invoquent.

1 *Ṣaḥiḥ Muslim* (éd. al-Hadîth), n°4493.

Allah a créé les djinns et les hommes pour les charger de Son adoration

Allah ﷻ créa les djinns et les humains pour qu'ils L'adorent. Il leur ordonna de Lui consacrer un culte exclusif et de Lui obéir. Il s'en est dégagé deux parties : une partie heureuse et obéissante, et l'autre malheureuse et désobéissante. Celui qui obéit à Allah ira au Paradis, et celui qui Lui désobéit entrera en Enfer. Allah ﷻ dit :

وَلَوْ شِئْنَا لَآتَيْنَا كُلَّ نَفْسٍ هُدَىٰهَا وَلَٰكِنْ حَقَّ الْقَوْلُ مِنِّي لَأَمْلَأَنَّ جَهَنَّمَ مِنَ الْجِنَّةِ وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ ﴿١٣﴾

﴿ Si Nous voulions, Nous apporterions à chaque âme sa guidée. Mais la parole venant de Moi doit être réalisée : « J'emplirai l'Enfer de djinns et d'hommes réunis. » ﴾ (Coran, *al-Sajda* : 13)

Hommes et djinns sont tous concernés par des commandements et des proscriptions, mais face à cela soit ils réussissent, soit ils échouent.

Dire que les djinns et les hommes sont créés pour adorer Allah ﷻ signifie qu'ils en ont la responsabilité et qu'ils sont éprouvés par cela. Certains savants soutiennent que le sens de la parole divine : ﴿ **que pour qu'ils M'adorent** ﴾ est le suivant : « afin que ceux qui ont cru d'entre eux M'adorent. »

Dans son exégèse, al-Qurṭubî ﷺ écrit : « Certains ont dit : ce verset s'applique de manière spécifique à ceux dont Allah sait, de par Sa science première, qu'ils L'adoreront. L'énoncé est général mais son sens

est spécifique. Ce dernier est donc : Je n'ai créé les bienheureux d'entre les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »[1]

Dans son commentaire de ce verset, Ibn Kathîr ﷺ souligne : « C'est-à-dire : Je ne les ai créés qu'afin de leur commander mon adoration. Je ne les ai pas créés parce que j'avais besoin d'eux. »[2]

Dans *Aḍwâ' al-bayân*, mon maître, le cheikh Muḥammad al-Amîn al-Shanqîṭî précise : « Après vérification, l'avis exact – si Allah le veut – concernant ce noble verset : ﴿ **Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent** ﴾ est le suivant : Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour leur commander de M'adorer et pour les éprouver, c'est-à-dire les mettre à l'épreuve à travers des prescriptions, avant de les rétribuer pour leurs actes, favorablement s'ils ont fait du bien ou défavorablement s'ils ont commis du mal.

Nous ne soutenons que c'est l'avis correct que parce que des versets univoques du Livre d'Allah le montrent. En effet, Allah ﷻ a explicité dans nombre de versets de Son Livre qu'Il a créé les djinns et les hommes pour les éprouver et savoir lequel d'entre eux œuvrerait le plus pieusement. Allah ﷻ dit : ﴿ **Et c'est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours, alors que Son Trône était sur l'eau** ﴾ (Coran, *Hûd* : 7) et expliqua dans le même verset la sagesse derrière cela : ﴿ **afin d'éprouver lequel de vous agirait le mieux. Et si tu dis : « Vous serez ressuscités après la mort », ceux qui ne croient pas diront : « Ce n'est là qu'une magie évidente. »** ﴾

Allah ﷻ dit également :

ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلْمَوْتَ وَٱلْحَيَوٰةَ لِيَبْلُوَكُمْ أَيُّكُمْ أَحْسَنُ عَمَلًا ۚ وَهُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْغَفُورُ ۝

1 L'Imam Muḥammad Ibn Abî Bakr al-Qurṭubî ﷺ est le juriste malikite et l'exégète du Coran le plus célèbre de l'histoire de Cordoue. Il mourut en 671 H./1273 apr. J.-C. Ndt

2 Abû al-Fidâ Ismâ'îl Ibn Kathîr ﷺ : juriste, traditionaliste, historien et célèbre exégète. Il naquit à Busrâ en Syrie en 701 H./1301 apr. J.-C. et décéda en 774 H./1373 apr. J.-C. à Damas où il fut enterré aux côtés de son maître Ibn Taymiyya ﷺ. Ndt

﴿ Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre. Et Il est le Puissant, le Pardonneur. ﴾

(Coran, *al-Mulk*: 2)

إِنَّا جَعَلْنَا مَا عَلَى ٱلْأَرْضِ زِينَةً لَّهَا لِنَبْلُوَهُمْ أَيُّهُمْ أَحْسَنُ عَمَلًا ﴿٧﴾

﴿ Nous avons placé ce qu'il y a sur la terre pour l'embellir, afin d'éprouver (les hommes et afin de savoir) qui d'entre eux sont les meilleurs dans leurs actions. ﴾

(Coran, *al-Kahf*: 7)

Allah ﷻ annonce de manière claire que la sagesse derrière la création est d'éprouver la créature et de savoir qui d'entre eux agit selon la perfection, ce qui explique Sa parole **﴿ M'adorent ﴾**. Or, il n'y a pas mieux que le Coran pour expliquer le Coran. »[1]

1 *Aḍwâ' al-bayân*, t.1, pp.714-715.

Le culte exclusif d'Allah est un droit d'Allah sur Ses serviteurs

Mu'âdh Ibn Jabal ﷺ a dit : « J'étais en croupe derrière le Prophète ﷺ. Il n'y avait entre lui et moi que l'extrémité du bât, lorsqu'il dit : "Ô Mu'âdh Ibn Jabal!" – "Me voici, ô Messager d'Allah, je suis à ton service!" dis-je. Après avoir avancé un certain temps, il dit à nouveau : "Ô Mu'âdh Ibn Jabal!" – "Me voici, ô Messager d'Allah, je suis à ton service!" répondis-je. Il avança encore un certain temps et dit à nouveau : "Ô Mu'âdh Ibn Jabal!" Je répliquai : "Me voici, ô Messager d'Allah, je suis à ton service!" "Sais-tu, reprit-il, quel est le droit d'Allah ﷻ sur les serviteurs?" – "Allah et Son Messager savent mieux", répondis-je. – "Le droit d'Allah sur les serviteurs, dit-il, est qu'ils L'adorent et qu'ils ne Lui associent rien". Il continua d'avancer quelques instants et dit de nouveau : "Ô Mu'âdh Ibn Jabal!" – "Me voici, ô Messager d'Allah, je suis à ton service!" répondis-je. – "Connais-tu le droit des serviteurs sur Allah s'ils s'y conforment?" demanda-t-il. – "Allah et Son Messager savent mieux", répondis-je. Il répliqua : "Qu'Il ne les châtie point." »[1]

Ce hadith indique que le droit d'Allah sur Ses serviteurs est de Lui vouer un culte exclusif et de se garder de Lui donner un quelconque associé. Ce hadith montre aussi l'importance et l'intérêt que le Prophète ﷺ accordait à l'explication du monothéisme, et ce en interpellant Mu'âdh à trois reprises successives, avant de lui demander :

« Sais-tu quel est le droit d'Allah sur Ses serviteurs? »

1 Recensé par al-Bukhârî n°5967. *Ṣaḥîḥ Muslim* (éd. al-Hadîth), n°143.

À travers cet appel et cette question, le Prophète ﷺ préparait Mu'âdh à recevoir et à bien assimiler ce qu'il allait lui annoncer. Cela montre l'explicitation parfaite et les conseils précieux que le Messager d'Allah ﷺ octroyait à ses compagnons ﷺ. Le cheikh de l'islam Muḥammad Ibn 'Abd al-Wahhâb ﷺ cita ce hadith au début de son livre *Kitâb al-tawḥîd al-ladhî huwa ḥaqqu al-Lâhi 'alâ al-'abîd* et y puisa le titre.

L'appel des Messagers à purifier l'adoration

Allah ﷻ a envoyé dans chaque communauté un Messager parlant sa langue, afin de l'appeler au monothéisme et de la mettre en garde contre le polythéisme, de lui montrer ce qu'il connaissait de mieux pour elle, et l'avertir de ce qu'il savait de pire pour elle. Allah ﷻ dit :

وَمَآ أَرۡسَلۡنَا مِن رَّسُولٍ إِلَّا بِلِسَانِ قَوۡمِهِۦ لِيُبَيِّنَ لَهُمۡ

﴿ Et Nous n'avons envoyé de Messager qu'avec la langue de son peuple, afin de les éclairer. ﴾ (Coran, *Ibrâhîm* : 4)

وَلَقَدۡ بَعَثۡنَا فِي كُلِّ أُمَّةٖ رَّسُولًا أَنِ ٱعۡبُدُواْ ٱللَّهَ وَٱجۡتَنِبُواْ ٱلطَّٰغُوتَ

﴿ Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du Tâghût ! » ﴾ (Coran, *al-Naḥl* : 36)

يُنَزِّلُ ٱلۡمَلَٰٓئِكَةَ بِٱلرُّوحِ مِنۡ أَمۡرِهِۦ عَلَىٰ مَن يَشَآءُ مِنۡ عِبَادِهِۦٓ أَنۡ أَنذِرُوٓاْ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنَا۠ فَٱتَّقُونِ ٢

﴿ Il fait descendre, par Son ordre, les Anges, avec la révélation sur qui Il veut parmi Ses serviteurs: « Avertissez qu'il n'est d'autre divinité que Moi. Craignez-Moi donc ! » ﴾ (Coran, *al-Naḥl*: 2)

وَمَآ أَرۡسَلۡنَا مِن قَبۡلِكَ مِن رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِيٓ إِلَيۡهِ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنَا۠ فَٱعۡبُدُونِ ٢٥

﴿ **Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : « Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc ! »** ﴾ (Coran, *al-Anbiyâ'*: 25)

Selon 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn al-'Âṣ ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit :

إِنَّهُ لَمْ يَكُنْ نَبِيٌّ قَبْلِي إِلَّا كَانَ حَقًّا عَلَيْهِ أَنْ يَدُلَّ أُمَّتَهُ عَلَى خَيْرِ مَا يَعْلَمُهُ لَهُمْ، وَيُنْذِرَهُمْ شَرَّ مَا يَعْلَمُهُ لَهُمْ

« Il n'y a pas eu de Prophète avant moi sans qu'il n'ait eu le devoir de guider sa communauté vers ce qu'il sait meilleur pour elle et de l'avertir contre ce qu'il sait mauvais pour elle. »[1]

تَرَكْتُكُمْ عَلَى مِثْلِ الْبَيْضَاءِ، لَيْلُهَا كَنَهَارِهَا، لَا يَزِيغُ عَنْهَا إِلاَّ هَالِكٌ

« Je vous ai laissé sur une voie claire de nuit comme de jour, ne s'en égare que quelqu'un voué à la perdition »[2].

Ces versets indiquent globalement que tout Messager a appelé sa communauté au monothéisme et l'a mise en garde contre le polythéisme. Les versets illustrent que leurs peuples n'ont pas cru en eux et qu'ils ont gardé la religion de leurs ancêtres. Allah ﷻ dit :

أَلَمْ يَأْتِكُمْ نَبَؤُاْ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ قَوْمِ نُوحٍ وَعَادٍ وَثَمُودَ وَٱلَّذِينَ مِنۢ بَعْدِهِمْ لَا يَعْلَمُهُمْ إِلَّا ٱللَّهُ جَآءَتْهُمْ رُسُلُهُم بِٱلْبَيِّنَٰتِ فَرَدُّوٓاْ أَيْدِيَهُمْ فِىٓ أَفْوَٰهِهِمْ وَقَالُوٓاْ إِنَّا كَفَرْنَا بِمَآ أُرْسِلْتُم بِهِۦ وَإِنَّا لَفِى شَكٍّ مِّمَّا تَدْعُونَنَآ إِلَيْهِ مُرِيبٍ ۝ قَالَتْ رُسُلُهُمْ أَفِى ٱللَّهِ شَكٌّ فَاطِرِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ يَدْعُوكُمْ لِيَغْفِرَ لَكُم مِّن ذُنُوبِكُمْ وَيُؤَخِّرَكُمْ إِلَىٰٓ أَجَلٍ

1 *Ṣaḥîḥ Muslim* (éd. al-Hadîth), n°4776.

2 Hadith authentique, rapporté par Ibn Abî 'Âṣim dans *al-Sunna*, n°48 d'après al-'Irbâḍ Ibn Sâriya ﷺ et n°47 d'après Abî al-Dardâ'.

مُّسَمًّى ۚ قَالُوٓا۟ إِنْ أَنتُمْ إِلَّا بَشَرٌ مِّثْلُنَا تُرِيدُونَ أَن تَصُدُّونَا عَمَّا كَانَ يَعْبُدُ ءَابَآؤُنَا فَأْتُونَا بِسُلْطَٰنٍ مُّبِينٍ ﴿٩﴾

﴿ Ne vous est-il pas parvenu le récit de ceux d'avant vous, du peuple de Nûḥ, des ʿÂd, des Thamûd et de ceux qui vécurent après eux, et que seul Allah connaît ? Leurs messagers vinrent à eux avec des preuves, mais ils dirent, ramenant leurs mains à leurs bouches : « Nous ne croyons pas [au message] avec lequel vous avez été envoyés et nous sommes, au sujet de ce à quoi vous nous appelez, dans un doute vraiment troublant ». Leurs messagers dirent : « Y a-t-il un doute au sujet d'Allah, Créateur des cieux et de la terre, qui vous appelle pour vous pardonner une partie de vos péchés et vous donner un délai jusqu'à un terme fixé ? » [Les incroyants] répondirent : « Vous n'êtes que des hommes comme nous. Vous voulez nous empêcher de ce que nos ancêtres adoraient. Apportez-nous donc une preuve évidente ! » ﴾ (Coran, *Ibrâhîm* : 9-10)

وَمَآ أَرْسَلْنَا فِى قَرْيَةٍ مِّن نَّذِيرٍ إِلَّا قَالَ مُتْرَفُوهَآ إِنَّا بِمَآ أُرْسِلْتُم بِهِۦ كَٰفِرُونَ ﴿٣٤﴾

﴿ Et Nous n'avons envoyé aucun avertisseur dans une cité sans que ses gens aisés n'aient dit : « Nous ne croyons pas au message avec lequel vous êtes envoyés ». ﴾

(Coran, *Saba'* : 34)

وَكَذَٰلِكَ مَآ أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ فِى قَرْيَةٍ مِّن نَّذِيرٍ إِلَّا قَالَ مُتْرَفُوهَآ إِنَّا وَجَدْنَآ ءَابَآءَنَا عَلَىٰٓ أُمَّةٍ وَإِنَّا عَلَىٰٓ ءَاثَٰرِهِم مُّقْتَدُونَ ﴿٢٣﴾

﴿ Et c'est ainsi que Nous n'avons pas envoyé avant toi d'avertisseur en une cité, sans que ses gens aisés n'aient dit : « Nous

avons trouvé nos ancêtres sur une religion et nous suivons leurs traces. »﴾ (Coran, *al-Zukhruf*: 23)

كَذَٰلِكَ مَآ أَتَى ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِم مِّن رَّسُولٍ إِلَّا قَالُوا۟ سَاحِرٌ أَوْ مَجْنُونٌ ﴿٥٢﴾

﴿ Ainsi, aucun Messager n'est venu à leurs prédécesseurs sans qu'ils n'aient dit : « C'est un magicien ou un possédé ! »﴾

(Coran, *al-Dhâriyât* : 52)

Les récits prophétiques relatés dans le saint Coran apportent les détails de ces versets, de caractère global, afférents à l'appel des Envoyés au monothéisme et à la réaction de leurs peuples. Allah ﷻ dit de Nûh :

لَقَدْ أَرْسَلْنَا نُوحًا إِلَىٰ قَوْمِهِۦ فَقَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥٓ إِنِّىٓ أَخَافُ عَلَيْكُمْ عَذَابَ يَوْمٍ عَظِيمٍ ﴿٥٩﴾

﴿ Nous avons envoyé Nûh vers son peuple. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui. Je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible. »﴾

(Coran, *al-A'râf*: 59)

وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا نُوحًا إِلَىٰ قَوْمِهِۦٓ إِنِّى لَكُمْ نَذِيرٌ مُّبِينٌ ﴿٢٥﴾ أَن لَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّا ٱللَّهَ ۖ إِنِّىٓ أَخَافُ عَلَيْكُمْ عَذَابَ يَوْمٍ أَلِيمٍ ﴿٢٦﴾

﴿ Nous avons déjà envoyé Nûh à son peuple : « Je suis pour vous un avertisseur explicite afin que vous n'adoriez qu'Allah. Je crains pour vous le châtiment d'un jour douloureux. »﴾

(Coran, *Hûd*: 25-26)

وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا نُوحًا إِلَىٰ قَوْمِهِۦ فَقَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥٓ ۖ أَفَلَا تَتَّقُونَ

﴿ Nous envoyâmes Nûh vers son peuple. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre divinité en dehors de Lui. Ne [Le] craignez-vous pas ? »﴾

(Coran, *al-Mu'minûn* : 23)

كَذَّبَتْ قَوْمُ نُوحٍ ٱلْمُرْسَلِينَ ﴿١٠٥﴾ إِذْ قَالَ لَهُمْ أَخُوهُمْ نُوحٌ أَلَا تَتَّقُونَ ﴿١٠٦﴾ إِنِّى لَكُمْ رَسُولٌ أَمِينٌ ﴿١٠٧﴾ فَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُونِ ﴿١٠٨﴾ وَمَآ أَسْـَٔلُكُمْ عَلَيْهِ مِنْ أَجْرٍ إِنْ أَجْرِىَ إِلَّا عَلَىٰ رَبِّ ٱلْعَـٰلَمِينَ ﴿١٠٩﴾ فَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُونِ ﴿١١٠﴾

﴿ Le peuple de Nûh traita de menteurs les Messagers, lorsque Nûh, leur frère, (contribule) leur dit : « Ne craindrez-vous pas [Allah] ? Je suis pour vous un messager digne de confiance. Craignez Allah donc et obéissez-moi ! Et je ne vous demande pas de salaire pour cela ; mon salaire n'incombe qu'au Seigneur de l'univers. Craignez Allah donc et obéissez-moi ! »﴾

(Coran, *al-Shu'arâ'* : 105-110)

إِنَّآ أَرْسَلْنَا نُوحًا إِلَىٰ قَوْمِهِۦٓ أَنْ أَنذِرْ قَوْمَكَ مِن قَبْلِ أَن يَأْتِيَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١﴾ قَالَ يَـٰقَوْمِ إِنِّى لَكُمْ نَذِيرٌ مُّبِينٌ ﴿٢﴾ أَنِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ وَٱتَّقُوهُ وَأَطِيعُونِ ﴿٣﴾

﴿ Nous avons envoyé Nûh vers son peuple : « Avertis ton peuple, avant que leur vienne un châtiment douloureux». Il [leur] dit : « Ô mon peuple, je suis vraiment pour vous, un avertisseur clair, Adorez Allah, craignez-Le et obéissez-moi ! »﴾ (Coran, *Nûh* : 1-3)

Quant à la réaction du peuple de Nûh, Allah ﷻ dit à ce sujet :

فَقَالَ ٱلْمَلَؤُا۟ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِن قَوْمِهِۦ مَا هَٰذَآ إِلَّا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُرِيدُ أَن يَتَفَضَّلَ عَلَيْكُمْ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ لَأَنزَلَ مَلَٰٓئِكَةً مَّا سَمِعْنَا بِهَٰذَا فِى ءَابَآئِنَا ٱلْأَوَّلِينَ ﴿٢٤﴾

﴿ **Alors les notables de son peuple qui avaient mécru dirent : « Celui-ci n'est qu'un être humain comme vous voulant se distinguer à votre détriment. Si Allah avait voulu, ce sont des Anges qu'Il aurait fait descendre. Jamais nous n'avons entendu cela chez nos ancêtres les plus reculés. »** ﴾

(Coran, *al-Mu'minûn* : 24)

وَقَالُوا۟ لَا تَذَرُنَّ ءَالِهَتَكُمْ وَلَا تَذَرُنَّ وَدًّا وَلَا سُوَاعًا وَلَا يَغُوثَ وَيَعُوقَ وَنَسْرًا ﴿٢٣﴾

﴿ **Et ils ont dit : « N'abandonnez jamais vos divinités et n'abandonnez jamais Wadd, Suwâ', Yaghûth, Ya'q et Nasr'.»** ﴾

(Coran, *Nûḥ* : 23)

Dans les préambules de *Taṯhîr al-i'tiqâd* d'al-Ṣan'ânî et de *Sharḥ al-ṣudûr* d'al-Shawkânî, j'ai apporté de manière exhaustive les versets relatant l'appel de nombre de messagers venus après Nûḥ à savoir Hûd, Ṣâliḥ, Ibrâhîm, Lûṭ, Shu'ayb, Ya'qûb, Mûsâ, 'Îsâ, Sulaymân, Ilyâs, Yûnus, Yûsuf, Muḥammad ﷺ, de même que la réaction d'une partie de leurs peuples.

Les catégories du monothéisme et leur interdépendance

Le monothéisme se caractérise par trois volets : l'unicité de la Seigneurie, l'unicité de la Divinité, et l'unicité des Noms et Attributs.

Confirmer l'unicité de la Seigneurie consiste à attester que Seul Allah ﷻ crée, procure la subsistance, fait vivre et mourir, entre autres actes qui Lui sont propres et dont Il a l'exclusivité.

Attester l'unicité de la Divinité consiste à ne vouer les actes qu'à Allah ﷻ, sans lui donner d'associé. À titre d'exemple : l'invocation, la crainte, l'espérance, la peur, la confiance placée en Allah ﷻ, le repentir, la demande de secours, la demande de protection, le sacrifice, le vœu pieux, et autres actes des serviteurs qui ne peuvent être voués qu'à Allah ﷻ.

Témoigner de l'unicité des Noms et Attributs consiste à confirmer les Noms et Attributs d'Allah attestés dans le Livre et la Sunna, d'une manière qui convient à Sa perfection et à Sa Majesté, sans s'interroger sur « le comment », sans comparaison avec les créatures ou anthropomorphisme, sans altération, négation ou interprétation, comme l'a montré Allah ﷻ dans Sa parole :

لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَىْءٌ ۖ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْبَصِيرُ ﴿١١﴾

﴿ Il n'y a rien qui Lui ressemble, et c'est Lui Celui qui entend tout, le Clairvoyant.﴾ (Coran, *al-Shûrâ* : 11)

Allah ﷻ s'est donc attribué l'ouïe et la vue, et a attesté que rien ne Lui ressemble.

La preuve de cette catégorisation est faite par l'examen minutieux des textes du Livre et de la Sunna. Ces textes prouvent l'unicité d'Allah dans Sa Seigneurie, Sa Divinité et Ses Noms et Attributs.

Cela apparaît clairement dans la première et la dernière sourates du Coran. En effet, Allah ﷻ dit : ﴿ **Louange à Allah, Seigneur de l'univers** ﴾ (Coran, *al-Fâtiḥa* : 1) ce qui atteste de l'unicité de la Divinité, et ce par la louange que les serviteurs rendent à leur Seigneur, et Sa parole : ﴿ **Seigneur de l'univers** ﴾ témoigne de Sa Seigneurie. Dans ce verset, deux Noms d'Allah sont cités : le Nom de Majesté [Allah] et celui de Seigneurie [Seigneur], comme dans la parole divine : ﴿ **Salâm [paix et salut]! Parole de la part d'un Seigneur Très Miséricordieux** ﴾ (Coran, *Yâ-Sîn* : 58).

La parole divine : ﴿ **Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux** ﴾, atteste de l'unicité des Noms et Attributs divins.

Sa parole : ﴿ **Maître du Jour de la rétribution** ﴾ confirme l'Unicité de la Seigneurie. Aussi, le verset suivant : ﴿ **C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours** ﴾ indique l'unicité de la Divinité dont on retrouve l'affirmation également dans le dernier verset, commençant par : ﴿ **Guide-nous dans le droit chemin.** ﴾

Pareillement, la parole d'Allah ﷻ : ﴿ **Dis : « Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes »** ﴾ renferme une attestation de l'unicité de la Divinité, à travers la demande de protection du Seigneur des hommes, et une confirmation de l'unicité de la Seigneurie et des Noms et Attributs dans ﴿ **Seigneur des hommes** ﴾. Du reste, la parole divine : ﴿ **Le Souverain des hommes** ﴾ atteste de l'Unicité seigneuriale et de l'unicité des Noms et Attributs.

En outre, confirmer l'unicité de la Seigneurie et des Noms et Attributs exige d'affirmer l'unicité de la Divinité. Cette dernière affirmation englobe à son tour les deux premières attestations. En effet, il devient nécessaire à celui qui atteste que Seul Allah crée, procure les subsistances, fait vivre et mourir, de Lui vouer un culte exclusif, sans Lui donner d'associés dans l'adoration. Aussi, celui qui confirme les Noms et Attributs apportés dans le Livre et la Sunna se doit de n'adorer qu'Allah ﷻ sans rien Lui

associer. Celui qui atteste l'unicité de la Divinité confirme par là même l'unicité de la Seigneurie et celle des Noms et Attributs. Celui qui adore exclusivement Allah ﷻ ne peut nier qu'Allah soit Créateur, Donateur, faisant vivre et mourir. Il ne peut pas non plus nier qu'Il soit Oyant, Clairvoyant, Omniscient et Sage.

Les incroyants auxquels le Messager d'Allah ﷺ fut envoyé attestaient l'unicité seigneuriale, mais cela ne les fit pas entrer en islam. De nombreux versets coraniques établissent l'unicité seigneuriale et apportent l'acquiescement des incroyants afin de les contraindre à attester l'Unicité de la Divinité. Ces paroles montrent qu'il est obligatoire d'adorer en toute exclusivité Celui qui s'est singularisé par la Création et la genèse. Allah ﷻ dit :

وَلَئِن سَأَلْتَهُم مَّنْ خَلَقَهُمْ لَيَقُولُنَّ ٱللَّهُ ۖ فَأَنَّىٰ يُؤْفَكُونَ ﴿٨٧﴾

« Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront très certainement : Allah. Comment se fait-il donc qu'ils se détournent ? »

(Coran, *al-Zukhruf* : 87)

وَلَئِن سَأَلْتَهُم مَّنْ خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَسَخَّرَ ٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ لَيَقُولُنَّ ٱللَّهُ ۖ فَأَنَّىٰ يُؤْفَكُونَ ﴿٦١﴾

« Si tu leur demandes : « Qui a créé les cieux et la terre, et assujetti le soleil et la lune ? », ils diront très certainement : « Allah ». Comment se fait-il qu'ensuite ils se détournent (du droit chemin) ?! »

(Coran, *al-ʿAnkabût* : 61)

قُلْ مَن يَرْزُقُكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ أَمَّن يَمْلِكُ ٱلسَّمْعَ وَٱلْأَبْصَٰرَ وَمَن يُخْرِجُ ٱلْحَىَّ مِنَ ٱلْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ ٱلْمَيِّتَ مِنَ ٱلْحَىِّ وَمَن يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ ۚ فَسَيَقُولُونَ ٱللَّهُ ۚ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٣١﴾ فَذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبُّكُمُ ٱلْحَقُّ ۖ فَمَاذَا بَعْدَ ٱلْحَقِّ إِلَّا ٱلضَّلَٰلُ ۖ فَأَنَّىٰ تُصْرَفُونَ ﴿٣٢﴾

﴿ Dis : « Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout ? » Ils diront : « Allah ». Dis alors : « Ne Le craignez-vous donc pas ? Tel est Allah, votre vrai Seigneur. Au-delà de la vérité qu'y a-t-il donc sinon l'égarement ? Comment alors pouvez-vous vous détourner ?! »﴾ (Coran, *Yûnus* : 31-32)

قُلْ لِّمَنِ ٱلْأَرْضُ وَمَن فِيهَآ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٨٤﴾ سَيَقُولُونَ لِلَّهِ ۚ
قُلْ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿٨٥﴾ قُلْ مَن رَّبُّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ ٱلسَّبْعِ وَرَبُّ ٱلْعَرْشِ
ٱلْعَظِيمِ ﴿٨٦﴾ سَيَقُولُونَ لِلَّهِ ۚ قُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٨٧﴾ قُلْ مَنۢ بِيَدِهِۦ مَلَكُوتُ
كُلِّ شَىْءٍ وَهُوَ يُجِيرُ وَلَا يُجَارُ عَلَيْهِ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٨٨﴾ سَيَقُولُونَ
لِلَّهِ ۚ قُلْ فَأَنَّىٰ تُسْحَرُونَ ﴿٨٩﴾ بَلْ أَتَيْنَٰهُم بِٱلْحَقِّ وَإِنَّهُمْ لَكَٰذِبُونَ
﴿٩٠﴾ مَا ٱتَّخَذَ ٱللَّهُ مِن وَلَدٍ وَمَا كَانَ مَعَهُۥ مِنْ إِلَٰهٍ ۚ إِذًا لَّذَهَبَ كُلُّ إِلَٰهٍۭ بِمَا
خَلَقَ وَلَعَلَا بَعْضُهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ ۚ سُبْحَٰنَ ٱللَّهِ عَمَّا يَصِفُونَ ﴿٩١﴾ عَٰلِمِ
ٱلْغَيْبِ وَٱلشَّهَٰدَةِ فَتَعَٰلَىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿٩٢﴾

﴿ Dis : « À qui appartiennent la terre et ceux qui y sont ? Si vous savez ! » Ils diront : « À Allah ! » Dis : « Ne vous souvenez-vous donc pas ? » Dis : « Qui est le Seigneur des sept cieux et le Seigneur du Trône sublime ? » Ils diront : [ils appartiennent] « À Allah ». Dis : « Ne craignez-vous donc pas ? » Dis : « Qui détient dans sa main la royauté absolue de toute chose, et qui protège et n'a pas besoin d'être protégé ? [Dites], si vous le savez ! » Ils diront : « Allah ». Dis : « Comment donc se fait-il que vous soyez ensorcelés ? » [au point de ne pas croire en Lui] ». Nous leur avons plutôt apporté la vérité et ils sont assurément des menteurs. Allah ne S'est point attribué d'enfant et il n'existe point de divinité avec Lui ; sinon, chaque divinité s'en irait avec ce qu'elle a créé, et certaines seraient supérieures aux autres. (Gloire et pureté) à Allah !

Il est Supérieur à tout ce qu'ils décrivent. [Il est] Connaisseur de toute chose visible et invisible ! Il est bien au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent ! ﴾

(Coran, *al-Mu'minûn* : 84-92)

قُلِ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ وَسَلَٰمٌ عَلَىٰ عِبَادِهِ ٱلَّذِينَ ٱصْطَفَىٰٓ ءَآللَّهُ خَيْرٌ أَمَّا
يُشْرِكُونَ ﴿٥٩﴾ أَمَّنْ خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَأَنزَلَ لَكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ
مَآءً فَأَنۢبَتْنَا بِهِۦ حَدَآئِقَ ذَاتَ بَهْجَةٍ مَّا كَانَ لَكُمْ أَن تُنۢبِتُوا۟ شَجَرَهَآ
أَءِلَٰهٌ مَّعَ ٱللَّهِ بَلْ هُمْ قَوْمٌ يَعْدِلُونَ ﴿٦٠﴾ أَمَّن جَعَلَ ٱلْأَرْضَ قَرَارًا وَجَعَلَ
خِلَٰلَهَآ أَنْهَٰرًا وَجَعَلَ لَهَا رَوَٰسِيَ وَجَعَلَ بَيْنَ ٱلْبَحْرَيْنِ حَاجِزًا
أَءِلَٰهٌ مَّعَ ٱللَّهِ بَلْ أَكْثَرُهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٦١﴾ أَمَّن يُجِيبُ ٱلْمُضْطَرَّ إِذَا
دَعَاهُ وَيَكْشِفُ ٱلسُّوٓءَ وَيَجْعَلُكُمْ خُلَفَآءَ ٱلْأَرْضِ أَءِلَٰهٌ مَّعَ ٱللَّهِ قَلِيلًا
مَّا تَذَكَّرُونَ ﴿٦٢﴾ أَمَّن يَهْدِيكُمْ فِى ظُلُمَٰتِ ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ وَمَن
يُرْسِلُ ٱلرِّيَٰحَ بُشْرًۢا بَيْنَ يَدَىْ رَحْمَتِهِۦٓ أَءِلَٰهٌ مَّعَ ٱللَّهِ تَعَٰلَى ٱللَّهُ عَمَّا
يُشْرِكُونَ ﴿٦٣﴾ أَمَّن يَبْدَؤُا۟ ٱلْخَلْقَ ثُمَّ يُعِيدُهُۥ وَمَن يَرْزُقُكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ
وَٱلْأَرْضِ أَءِلَٰهٌ مَّعَ ٱللَّهِ قُلْ هَاتُوا۟ بُرْهَٰنَكُمْ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٦٤﴾

﴿ Dis : « Louange à Allah et paix sur Ses serviteurs qu'Il a élus ! » Lequel est meilleur : Allah ou bien ce qu'ils Lui associent ? N'est-ce pas Lui qui a créé les cieux et la terre et qui vous a fait descendre du ciel une eau avec laquelle Nous avons fait pousser des jardins pleins de beauté. Vous n'étiez nullement capables de faire pousser leurs arbres. Y a-t-il donc une divinité avec Allah ? Non, mais ce sont des gens qui Lui donnent des égaux. N'est-ce pas Lui qui a établi la terre comme lieu de séjour, placé des rivières à travers elle, lui a assigné des montagnes fermes et établi une séparation entre les deux mers. Y a-t-il donc une divinité avec Allah ? Non, mais la plupart d'entre eux ne savent pas. N'est-ce pas Lui qui répond

à l'angoissé quand il L'invoque, et qui enlève le mal, et qui vous fait succéder sur la terre, génération après génération, Y a-t-il donc une divinité avec Allah ? C'est rare que vous vous rappeliez ! N'est-ce pas Lui qui vous guide dans les ténèbres de la terre et de la mer, et qui envoie les vents, comme une bonne annonce précédent Sa grâce. Y a-t-il donc une divinité avec Allah ? Allah est Très Élevé au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent. N'est-ce pas Lui qui commence la création, puis la refait, et qui vous nourrit du ciel et de la terre. Y a-t-il donc une divinité avec Allah ? Dis : « Apportez votre preuve, si vous êtes véridiques ! »﴾

(Coran, *al-Naml* : 59-64)

Dans chacun de ces cinq versets de la sourate *al-Naml*, l'unicité seigneuriale fut établie pour exiger des incroyants de reconnaître l'unicité de la Divinité, et ce en disant à la fin de chaque verset où l'unicité seigneuriale fut établie : ﴿**Y a-t-il donc une divinité avec Allah ?**﴾

Le premier commandement et la première interdiction

Dès que le Messager ﷺ fut envoyé par Allah Q avec la vérité et la voie droite, la première chose à laquelle il appela était de commander le culte voué à Allah Q et de prohiber tout polythéisme. L'Imam Ahmad ﷺ rapporte dans son Musnad qu'un homme des Banû Mâlik Ibn Kinâna a dit : « J'ai vu le Messager d'Allah ﷺ sillonner le marché de Dhûl-Majâz en disant :

يَا أَيُّهَا النَّاسُ قُولُوا: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ تُفْلِحُوا

« Ô hommes ! Dites : " Il n'y a de divinité qu'Allah " et vous réussirez ! »[1]

Selon 'Abd Allah Ibn 'Abbâs ﷺ, quand le Messager d'Allah ﷺ envoya Mu'âdh ﷺ au Yémen, il lui indiqua la démarche à suivre pour inviter les gens à Allah. La première chose à laquelle il le chargea d'appeler était le monothéisme. Le Prophète ﷺ lui dit :

إِنَّكَ تَقْدَمُ عَلَى قَوْمٍ أَهْلِ كِتَابٍ، فَلْيَكُنْ أَوَّلَ مَا تَدْعُوهُمْ إِلَيْهِ عِبَادَةُ اللَّه

« Tu te rends chez des gens du Livre, que la première chose à laquelle tu les appelles soit l'adoration d'Allah. »[2]

1 Hadith authentique. Recensé par Aḥmad, n°16603, selon des transmetteurs répondant aux exigences d'al-Bukhârî et de Muslim.

2 Rapporté par al-Bukhârî, n°1458. Voir *Ṣaḥîḥ Muslim* (éd. al-Hadîth), n°121.

Le monothéisme : la plus éminente des œuvres... Le polythéisme : le plus grand péché

e monothéisme constitue la meilleure des œuvres. D'après Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ fut questionné : « Quelle est l'œuvre la plus éminente ? »

إِيمَانٌ بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ

« *La foi en Allah et en Son Messager* », répondit-il.
On lui demanda : « Quelle est la meilleure œuvre ensuite ? »

الْجِهَادُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ

« *Le combat dans le sentier d'Allah* », répondit le Prophète ﷺ.
« Quelle est la meilleure œuvre ensuite ? », s'enquit-on.

حَجٌّ مَبْرُورٌ

« *Un pèlerinage pieusement accompli* », répondit-il.[1]

Le polythéisme constitue, quant à lui, le plus grave péché qu'on ait jamais commis pour désobéir à Allah, vu le hadith d'Ibn Mas'ûd ﷺ : « J'ai demandé au Prophète ﷺ : « Quel péché est le plus grave auprès d'Allah ? »

أَنْ تَجْعَلَ لِلَّهِ نِدًّا وَهُوَ خَلَقَكَ

1 Rapporté par al-Bukhârî, n°26. Voir *Sahîh Muslim* (éd. al-Hadîth), n°248.

« Que tu Lui accordes un égal alors que c'est Lui qui t'a créé. »[1]

C'est pour cela que celui qui meurt en étant monothéiste n'entrera pas du tout en Enfer, ou bien y séjournera mais de manière temporaire, car il ira finalement au Paradis. À l'inverse, celui qui meurt en étant incroyant aura l'Enfer comme demeure éternelle d'où il ne sortira jamais. Allah ﷻ dit :

وَمَن يَعْمَلْ مِنَ ٱلصَّٰلِحَٰتِ مِن ذَكَرٍ أَوْ أُنثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَأُو۟لَٰٓئِكَ يَدْخُلُونَ ٱلْجَنَّةَ وَلَا يُظْلَمُونَ نَقِيرًا ﴿١٢٤﴾

« Et quiconque, homme ou femme, fait de bonnes œuvres, tout en étant croyant, voilà ceux qui entreront au Paradis, et on ne leur fera aucune injustice, fût-ce d'un creux de noyau de datte. »

(Coran, *al-Nisâ'* : 124)

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِۦ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ ۚ وَمَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدِ ٱفْتَرَىٰٓ إِثْمًا عَظِيمًا ﴿٤٨﴾

« Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. Et quiconque associe à Allah aura forgé un péché immense. »

(Coran, *al-Nisâ'* : 48)

إِنَّهُۥ مَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ ٱلْجَنَّةَ وَمَأْوَىٰهُ ٱلنَّارُ ۖ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ ﴿٧٢﴾

« Quiconque associe à Allah (d'autres divinités,) Allah lui interdit le Paradis et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs ! » (Coran, *al-Mâ'ida* : 72)

1 Rapporté par al-Bukhârî, n°4477. Voir *Ṣaḥîḥ Muslim* (éd. al-Hadîth), n°257.

Le monothéisme est le premier commandement tandis que le polythéisme est la première interdiction dans le saint Coran

Allah ﷻ dit :

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ٱعْبُدُوا۟ رَبَّكُمُ ٱلَّذِى خَلَقَكُمْ وَٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿٢١﴾ ٱلَّذِى جَعَلَ لَكُمُ ٱلْأَرْضَ فِرَٰشًا وَٱلسَّمَآءَ بِنَآءً وَأَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً فَأَخْرَجَ بِهِۦ مِنَ ٱلثَّمَرَٰتِ رِزْقًا لَّكُمْ ۖ فَلَا تَجْعَلُوا۟ لِلَّهِ أَندَادًا وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٢٢﴾

﴿ Ô hommes ! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous à la piété. C'est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit; qui précipite la pluie du ciel et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir, ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela). ﴾

(Coran, *al-Baqara* : 21-22)

Ces deux nobles versets constituent le premier emplacement dans le Coran où un commandement et une interdiction sont cités. Ils renferment l'obligation la plus importante, à savoir l'adoration d'Allah ﷻ, à travers la parole divine : **﴿ Adorez votre Seigneur ﴾**, et l'interdiction la plus formelle, à savoir le polythéisme, et ce dans la parole d'Allah : **﴿ Ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela) ﴾**.

Entre l'ordre d'adorer Allah et l'interdiction du polythéisme formulés dans ces deux versets, la louange est faite à Allah ﷻ pour être le Seigneur des hommes, leur Créateur, leur Donateur, et en Sa qualité de Créateur des cieux et de la terre. Tout cela implique pour tout être doué de raison de vouer un culte exclusif à Allah et de ne lui donner aucun associé.

Le Prophète ﷺ commença et acheva sa prédication en appelant au monothéisme

Le Prophète ﷺ vécut vingt-trois ans après avoir été envoyé par Allah comme miséricorde à l'univers. Dès l'avènement de la prophétie, le Messager d'Allah ﷺ appela au monothéisme, et dit à son peuple comme cité plus haut : « *Ô hommes ! Dites : "Il n'y a de divinité qu'Allah" et vous réussirez !* »

Il acheva sa prédication par la mise en garde contre le polythéisme et les moyens qui y mènent. Jundub Ibn 'Abd Allah al-Bajalî ﷺ rapporta qu'il entendit le Prophète ﷺ dire, cinq jours avant son décès :

إِنِّي أَبْرَأُ إِلَى اللَّهِ أَنْ يَكُونَ لِي مِنكُمْ خَلِيلٌ، فَإِنَّ اللَّهَ قَدِ اتَّخَذَنِي خَلِيلًا كَمَا اتَّخَذَ إِبْرَاهِيمَ خَلِيلًا، وَلَوْ كُنْتُ مُتَّخِذًا مِنْ أُمَّتِي خَلِيلًا لَاتَّخَذْتُ أَبَا بَكْرٍ خَلِيلًا، أَلَا وَإِنَّ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ كَانُوا يَتَّخِذُونَ قُبُورَ أَنْبِيائِهِمْ وَصَالِحِيهِمْ مَسَاجِدَ، أَلَا فَلَا تَتَّخِذُوا الْقُبُورَ مَسَاجِدَ، إِنِّي أَنْهَاكُمْ عَنْ ذَلِكَ.

« Je déclare certes devant Allah qu'aucun d'entre vous n'est pour moi un ami intime, car Allah le Très-Haut m'a pris pour ami intime comme Il a pris Ibrâhîm comme ami intime. Or, si je devais prendre quelqu'un au sein de ma communauté comme ami intime, ce serait certes Abû Bakr. Ceux qui vous ont précédés ont adopté les tombes de leurs Prophètes et de leurs hommes vertueux comme lieux de prière. Ne prenez donc pas les tombes comme lieux de prière ! Je vous l'interdis ! »[1]

Ces propos que le Prophète ﷺ a tenus cinq jours avant sa mort montrent dans un premier temps le mérite d'Abû Bakr et indiquent sa légitimité à accéder au califat après le décès du Prophète ﷺ. La fin du hadith est une mise en garde contre les tentations dans lesquelles sont tombées des générations qui ont précédé notre communauté, qui prenaient les tombes de leurs prophètes et de leurs saints comme

1 Voir *Ṣaḥîḥ Muslim* (éd. al-Hadîth), n°1188.

sanctuaires. Ce hadith a mis en garde contre cela de plusieurs manières : en montrant que les communautés qui ont précédé la communauté musulmane se livraient à cette pratique. Ce hadith met en garde les musulmans contre de tels usages, en les interdisant :« ne faites donc pas des tombes des mosquées ». Ce hadith formule l'interdiction pour la communauté musulmane de recourir à de telles pratiques, confirmée par l'énoncé suivant : « je vous l'interdis ». Aussi, le Prophète ﷺ commença ses phrases par une formule d'avertissement, qui témoigne de l'intérêt que portait le Prophète ﷺ au monothéisme et à la prohibition des moyens menant au polythéisme. Cela illustre la perfection des éclaircissements et des conseils que le Prophète ﷺ prodiguait à sa communauté.

Le Prophète ﷺ ne s'est pas contenté de cette mise en garde formelle qu'il fit cinq jours avant de mourir, mais il avertit de telles pratiques aux derniers instants de sa vie comme rapporté dans les recueils authentiques d'al-Bukhârî et de Muslim d'après 'Aïsha رضي الله عنها et Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما qui dirent : « À l'approche de sa mort, le Messager d'Allah ﷺ commença à se couvrir le visage des pans de sa *khamîṣa*.[1] Il la découvrait lorsqu'elle le gênait en disant :

لَعْنَةُ اللَّهِ عَلَى الْيَهُودِ وَالنَّصَارَى، اتَّخَذُوا قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ مَسَاجِدَ

« Que la malédiction d'Allah soit sur les juifs et les chrétiens ! Ils ont fait des tombes de leurs Prophètes des lieux de prière ».

Il mettait en garde contre ce qu'ils ont fait. »[2]

Dans *Fatḥ al-Bârî*, l'érudit Ibn Ḥajar[3] رحمه الله écrit : « C'est comme si le Prophète ﷺ savait qu'il allait mourir suite à cette maladie et qu'il craignait que sa tombe soit glorifiée comme le furent celles des Prophètes. La malédiction qu'il lança à l'endroit des juifs et des chrétiens

1 Une *khamiṣa* est un tissu de laine de couleur noire contenant deux marques. Voir *Lisân al-'arab*. Ndt

2 Recensé par al-Bukhârî n°435-436. Voir *Ṣaḥîḥ Muslim* (éd. al-Hadîth), n°1187.

3 Al-Fadl Shihâb al-Dîn Ahmad Ibn Ḥajar (852 H./1448 apr. J.-C.): juriste chaféite et grand traditionaliste. Célèbre pour son commentaire du *Ṣaḥîḥ al-Bukhârî* qui reste jusqu'à présent la meilleure référence dans le domaine. Ndt

signe sa réprobation à l'encontre de ceux qui s'adonnent à des pratiques semblables. La raison de cette malédiction est explicitée dans la parole prophétique « Ils ont pris » : C'est comme si la question « Pourquoi sont-ils maudits ? » fut posée et qu'il répondit : « Ils ont pris... » L'énoncé « il mettait en garde contre ce qu'ils ont fait » est un commentaire du rapporteur. Il laisse penser que ce dernier fut questionné sur la sagesse derrière la tenue d'une telle parole à ce moment-là et qu'il répondit : « Il mettait en garde contre ce qu'ils ont fait.»[1]

Dans son commentaire du *Saḥîḥ Muslim*, al-Nawawî[2] ﷺ a dit : « Les savants soutiennent que le Prophète ﷺ n'a interdit de prendre sa tombe – de même que toute autre tombe –, comme sanctuaire que de peur que les gens succombent à la tentation et qu'ils exagèrent dans son exaltation, choses susceptibles de conduire à l'incroyance comme ce fut le cas de plusieurs communautés anciennes. »[3]

Une vie de bonheur est celle qui commence et qui se termine par le monothéisme

Une vie heureuse est celle qui consiste à vivre par l'islam. Allah a façonné Ses serviteurs en les dotant d'une nature originelle tendant au monothéisme. Allah ﷻ dit :

مَنْ عَمِلَ صَٰلِحًا مِّن ذَكَرٍ أَوْ أُنثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَلَنُحْيِيَنَّهُۥ حَيَوٰةً طَيِّبَةً ۖ وَلَنَجْزِيَنَّهُمْ أَجْرَهُم بِأَحْسَنِ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ

﴿ **Quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons, certes, en fonction des meilleures de leurs actions.** ﴾

(Coran, *al-Naḥl* : 97)

---

1 *Fatḥ al-Bâri*, t.1, p. 532.

2 Muḥyi al-Dîn Yaḥyâ Ibn Sharaf al-Nawawî (676 H./1277 apr. J.-C.) : juriste et réformateur chaféite. Son commentaire du *Saḥîḥ Muslim* est une des principales références dans ce domaine. Ndt

3 *Sharḥ Saḥîḥ Muslim* d'al-Nawawî, t.5, p.13.

Il dit aussi :

فَأَقِمْ وَجْهَكَ لِلدِّينِ حَنِيفًا ۚ فِطْرَتَ اللَّهِ الَّتِي فَطَرَ النَّاسَ عَلَيْهَا ۚ لَا تَبْدِيلَ لِخَلْقِ اللَّهِ ۚ ذَٰلِكَ الدِّينُ الْقَيِّمُ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٣٠﴾

﴿ Dirige tout ton être vers la religion exclusivement [pour Allah], telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes, pas de changement à la création d'Allah. Voilà la religion de droiture; mais la plupart des gens ne savent pas ! ﴾

(Coran, *al-Rûm* : 30)

Naître de parents musulmans procure à l'être les moyens de s'affermir sur la nature originelle et d'être éduqué selon les préceptes de la religion foncière. À l'inverse, naître de parents non musulmans détourne la personne de la nature innée vers la religion fausse des parents. D'après Abû Hurayra ﷺ, le Prophète ﷺ a dit :

مَا مِنْ مَوْلُودٍ إِلَّا يُولَدُ عَلَى الْفِطْرَةِ فَأَبَوَاهُ يُهَوِّدَانِهِ أَوْ يُنَصِّرَانِهِ أَوْ يُمَجِّسَانِهِ

« Aucun enfant ne naît sans qu'il ne soit avec la nature originelle. Ce sont ses parents qui font de lui un juif, un chrétien ou un mazdéen. »[1]

Dans un hadith divin, Allah ﷻ dit :

إِنِّي خَلَقْتُ عِبَادِي حُنَفَاءَ كُلَّهُمْ، وَإِنَّهُمْ أَتَتْهُمُ الشَّيَاطِينُ فَاجْتَالَتْهُمْ عَنْ دِينِهِمْ، وَحَرَّمَتْ عَلَيْهِمْ مَا أَحْلَلْتُ لَهُمْ، وَأَمَرَتْهُمْ أَنْ يُشْرِكُوا بِي مَا لَمْ أُنْزِلْ بِهِ سُلْطَانًا

« J'ai façonné tous Mes serviteurs sur la nature originelle. Mais les diables sont venus et les ont détournés de leur religion foncière. Ils leur ont interdit ce que Je leur ai permis, et leur ont commandé de Me donner des associés bien que Je ne leur ai donné aucun argument pour les adorer. »[2]

1 Al-Bukhârî, n°1358. *Sahîh Muslim* (éd. al-Hadîth), n°6755.

2 *Sahîh Muslim* (éd. al-Hadîth), n°7207.

Tout incroyant est appelé à embrasser la religion musulmane, vu la parole d'Allah ﷻ :

وَٱللَّهُ يَدْعُوٓاْ إِلَىٰ دَارِ ٱلسَّلَـٰمِ وَيَهْدِى مَن يَشَآءُ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٢٥﴾

« Allah appelle à la demeure de la paix et guide qui Il veut vers un droit chemin. » (Coran, *Yūnus* : 25)

L'appel est donc général et est lancé à tout un chacun, mais la guidance est particulièrement accordée à ceux qu'Allah ﷻ a assistés pour entrer en islam, étant donné la parole du Prophète ﷺ :

وَالَّذِي نَفْسُ مُحَمَّدٍ بِيَدِهِ، لَا يَسْمَعُ بِي أَحَدٌ مِنْ هَذِهِ الْأُمَّةِ يَهُودِيٌّ وَلَا نَصْرَانِيٌّ ثُمَّ يَمُوتُ وَلَمْ يُؤْمِنْ بِالَّذِي أُرْسِلْتُ بِهِ إِلَّا كَانَ مِنْ أَصْحَابِ النَّارِ

« Par Celui qui détient l'âme de Muḥammad entre Ses Mains ! Quiconque dans cette communauté, qu'il soit juif ou chrétien, entend parler de moi et ne croit pas en moi avant de mourir, comptera parmi les gens de l'Enfer. »[1]

De même qu'il commence sa vie de bienheureux en témoignant qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah et que Muḥammad est Son Messager, le musulman la termine en formulant la parole du monothéisme pur au moment de sa mort, vu le hadith rapporté par Abû Hurayra ﷺ dans lequel le Prophète ﷺ dit :

لَقِّنُوا مَوْتَاكُمْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ

« Rappelez à vos agonisants de dire : il n'y a pas de divinité autre qu'Allah. »[2]

Du reste, le Prophète ﷺ a dit dans le hadith rapporté par Mu'âdh ﷺ :

مَنْ كَانَ آخِرُ كَلَامِهِ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ دَخَلَ الْجَنَّةَ

1 *Ṣaḥīḥ Muslim* (éd. al-Hadîth), n°386, d'après Abû Hurayra ﷺ.
2 *Ṣaḥīḥ Muslim* (éd. al-Hadîth), n°2125.

« Celui dont les dernières paroles sont : Il n'y a pas de divinité autre qu'Allah, ira au Paradis »[1].

Ce dernier hadith est appuyé et expliqué par le hadith rapporté par Abû Hurayra ﷺ dans lequel le Prophète ﷺ dit :

لَقِّنُوا مَوْتَاكُمْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ ؛ فَإِنَّهُ مَنْ كَانَ آخِرُ كَلَامِهِ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ دَخَلَ الْجَنَّةَ يَوْمًا مِنَ الدَّهْرِ، وَإِنْ أَصَابَهُ مَا أَصَابَهُ قَبْلَ ذَلِكَ

« Faites dire à vos agonisants : il n'y a pas de divinité autre qu'Allah. Celui dont les dernières paroles sont : Il n'y a pas de divinité autre qu'Allah, ira au Paradis un jour ou l'autre, quel que soit ce qui lui arrive avant [comme châtiment]»[2-3]

1 Abû Dâwûd, n°3116 et autres traditionalistes avec une chaîne de transmission bonne (*ḥasan*).

2 Rapporté par Ibn Ḥibbân dans son *Ṣaḥiḥ*, n°2993.

3 Pour plus de développements, voir *Irwâ' al-ghalil* du cheikh al-Albânî ﷺ n°687.

La récompense des croyants et le châtiment des incroyants

Vouer un culte exclusif à Allah ﷻ est la meilleure œuvre accomplie en obéissance à Allah. Raison pour laquelle Allah ﷻ la récompense par l'entrée au Paradis pour l'éternité. À l'inverse, le polythéisme constitue le plus grave péché que l'homme peut commettre en désobéissance à Allah, c'est pour cela qu'Allah lui réserve comme châtiment l'entrée en Enfer pour un séjour éternel. Aussi, Allah ﷻ dit-Il :

لِّلَّذِينَ أَحْسَنُوا۟ ٱلْحُسْنَىٰ وَزِيَادَةٌ ۖ

﴿ **À ceux qui agissent en bien est réservée la meilleure (récompense) et même davantage.** ﴾ (Coran, *Yûnus* : 26)

ثُمَّ كَانَ عَٰقِبَةَ ٱلَّذِينَ أَسَـٰٓـُٔوا۟ ٱلسُّوٓأَىٰٓ

﴿ **Puis, mauvaise fut la fin de ceux qui faisaient le mal.** ﴾ (Coran, *al-Rûm* : 10)

La meilleure récompense est le Paradis tandis que la mauvaise fin n'est autre que l'Enfer.

Dans de nombreux versets, Allah ﷻ a cité la récompense promise aux croyants simultanément au châtiment réservé aux incroyants :

فَإِن لَّمْ تَفْعَلُوا۟ وَلَن تَفْعَلُوا۟ فَٱتَّقُوا۟ ٱلنَّارَ ٱلَّتِى وَقُودُهَا ٱلنَّاسُ وَٱلْحِجَارَةُ ۖ
أُعِدَّتْ لِلْكَـٰفِرِينَ ﴿٢٤﴾ وَبَشِّرِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّـٰلِحَـٰتِ أَنَّ
لَهُمْ جَنَّـٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَـٰرُ ۖ كُلَّمَا رُزِقُوا۟ مِنْهَا مِن ثَمَرَةٍ رِّزْقًا

قَالُوا۟ هَٰذَا ٱلَّذِى رُزِقْنَا مِن قَبْلُ ۖ وَأُتُوا۟ بِهِۦ مُتَشَٰبِهًا ۖ وَلَهُمْ فِيهَآ أَزْوَٰجٌ مُّطَهَّرَةٌ ۖ وَهُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٢٥﴾

﴿ Si vous n'y parvenez pas et, à coup sûr, vous n'y parviendrez jamais, parez-vous donc contre le feu qu'alimenteront les hommes et les pierres, lequel est réservé aux infidèles. Annonce à ceux qui croient et pratiquent de bonnes œuvres qu'ils auront pour demeures des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux; chaque fois qu'ils seront gratifiés d'un fruit des jardins ils diront : « C'est bien là ce qui nous avait été servi auparavant ». Or c'est quelque chose de semblable (seulement dans la forme) ; ils auront là des épouses pures, et là ils demeureront éternellement. ﴾

(Coran, *al-Baqara* : 24-25)

إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا سَوْفَ نُصْلِيهِمْ نَارًا كُلَّمَا نَضِجَتْ جُلُودُهُم بَدَّلْنَٰهُمْ جُلُودًا غَيْرَهَا لِيَذُوقُوا۟ ٱلْعَذَابَ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَزِيزًا حَكِيمًا ﴿٥٦﴾ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ سَنُدْخِلُهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۖ لَّهُمْ فِيهَآ أَزْوَٰجٌ مُّطَهَّرَةٌ ۖ وَنُدْخِلُهُمْ ظِلًّا ظَلِيلًا ﴿٥٧﴾

﴿ Certes, ceux qui ne croient pas à Nos Versets, (le Coran) Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtiment. Allah est certes, Puissant et Sage ! Et quant à ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, bientôt Nous les ferons entrer aux Jardins sous lesquels coulent des ruisseaux. Ils y demeureront éternellement.

Il y aura là pour eux des épouses purifiées. Et Nous les ferons entrer sous un ombrage épais. ﴾ (Coran, *al-Nisâ'*: 56-57)

إِنَّ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَـٰتِنَا وَٱسْتَكْبَرُوا۟ عَنْهَا لَا تُفَتَّحُ لَهُمْ أَبْوَٰبُ ٱلسَّمَآءِ وَلَا يَدْخُلُونَ ٱلْجَنَّةَ حَتَّىٰ يَلِجَ ٱلْجَمَلُ فِى سَمِّ ٱلْخِيَاطِ ۚ وَكَذَٰلِكَ نَجْزِى ٱلْمُجْرِمِينَ ﴿٤٠﴾ لَهُم مِّن جَهَنَّمَ مِهَادٌ وَمِن فَوْقِهِمْ غَوَاشٍ ۚ وَكَذَٰلِكَ نَجْزِى ٱلظَّـٰلِمِينَ ﴿٤١﴾ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّـٰلِحَـٰتِ لَا نُكَلِّفُ نَفْسًا إِلَّا وُسْعَهَآ ۖ أُو۟لَـٰٓئِكَ أَصْحَـٰبُ ٱلْجَنَّةِ ۖ هُمْ فِيهَا خَـٰلِدُونَ ﴿٤٢﴾ وَنَزَعْنَا مَا فِى صُدُورِهِم مِّنْ غِلٍّ تَجْرِى مِن تَحْتِهِمُ ٱلْأَنْهَـٰرُ ۖ وَقَالُوا۟ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِى هَدَىٰنَا لِهَـٰذَا وَمَا كُنَّا لِنَهْتَدِىَ لَوْلَآ أَنْ هَدَىٰنَا ٱللَّهُ ۖ لَقَدْ جَآءَتْ رُسُلُ رَبِّنَا بِٱلْحَقِّ ۖ وَنُودُوٓا۟ أَن تِلْكُمُ ٱلْجَنَّةُ أُورِثْتُمُوهَا بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٤٣﴾

﴿ Pour ceux qui traitent de mensonges Nos enseignements et qui s'en écartent par orgueil, les portes du ciel ne leur seront pas ouvertes, et ils n'entreront au Paradis que quand le chameau pénètre dans le chas de l'aiguille. Ainsi rétribuons-Nous les criminels. L'Enfer leur servira de lit et, comme couverture, ils auront des voiles de ténèbres. Ainsi rétribuons-Nous les injustes. Et ceux qui croient et font de bonnes œuvres – Nous n'imposons aucune charge à personne que selon sa capacité – ceux-là seront les gens du Paradis : ils y demeureront éternellement. Et Nous enlèverons toute la rancune de leurs poitrines, sous eux couleront les ruisseaux, et ils diront : « Louange à Allah qui nous a guidés à ceci. Nous n'aurions pas été guidés, si Allah ne nous avait pas guidés. Les messagers de notre Seigneur sont venus avec la vérité ». Et

on leur proclamera : « Voilà le Paradis qui vous a été donné en héritage pour ce que vous faisiez. »﴾ (Coran, *al-ʿAʿrâf* : 40-43)

إِنَّهُۥ مَن يَأْتِ رَبَّهُۥ مُجْرِمًا فَإِنَّ لَهُۥ جَهَنَّمَ لَا يَمُوتُ فِيهَا وَلَا يَحْيَىٰ ﴿٧٤﴾ وَمَن يَأْتِهِۦ مُؤْمِنًا قَدْ عَمِلَ ٱلصَّٰلِحَٰتِ فَأُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمُ ٱلدَّرَجَٰتُ ٱلْعُلَىٰ ﴿٧٥﴾ جَنَّٰتُ عَدْنٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا ۚ وَذَٰلِكَ جَزَٰٓؤُا۟ مَن تَزَكَّىٰ

﴾ Quiconque vient en criminel à son Seigneur, aura certes l'Enfer où il ne meurt ni ne vit. Et quiconque vient auprès de Lui en croyant, après avoir fait de bonnes œuvres, voilà donc ceux qui auront les plus hauts rangs, les jardins du séjour (éternel), sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Et voilà la récompense de ceux qui se purifient [de l'incroyance et des péchés].﴿

(Coran, *Tâ-Ha* : 74-76)

أَفَمَن كَانَ مُؤْمِنًا كَمَن كَانَ فَاسِقًا ۚ لَّا يَسْتَوُۥنَ ﴿١٨﴾ أَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ فَلَهُمْ جَنَّٰتُ ٱلْمَأْوَىٰ نُزُلًۢا بِمَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٩﴾ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ فَسَقُوا۟ فَمَأْوَىٰهُمُ ٱلنَّارُ ۖ كُلَّمَآ أَرَادُوٓا۟ أَن يَخْرُجُوا۟ مِنْهَآ أُعِيدُوا۟ فِيهَا وَقِيلَ لَهُمْ ذُوقُوا۟ عَذَابَ ٱلنَّارِ ٱلَّذِى كُنتُم بِهِۦ تُكَذِّبُونَ ﴿٢٠﴾

﴾ Celui qui est croyant est-il comparable au pervers ? (Non), ils ne sont point égaux. Ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, auront leur résidence dans les Jardins du Refuge, en récompense de ce qu'ils œuvraient. Et quant à ceux qui auront été pervers, leur refuge sera le Feu: toutes les fois qu'ils voudront en

sortir, ils y seront ramenés, et on leur dira: « Goûtez au châtiment du Feu auquel vous refusiez de croire.» ﴾ (Coran, *al-Sajda* : 18-20)

لِّيُدْخِلَ ٱلْمُؤْمِنِينَ وَٱلْمُؤْمِنَٰتِ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ
فِيهَا وَيُكَفِّرَ عَنْهُمْ سَيِّـَٔاتِهِمْ ۚ وَكَانَ ذَٰلِكَ عِندَ ٱللَّهِ فَوْزًا عَظِيمًا ﴿٥﴾
وَيُعَذِّبَ ٱلْمُنَٰفِقِينَ وَٱلْمُنَٰفِقَٰتِ وَٱلْمُشْرِكِينَ وَٱلْمُشْرِكَٰتِ ٱلظَّآنِّينَ
بِٱللَّهِ ظَنَّ ٱلسَّوْءِ ۚ عَلَيْهِمْ دَآئِرَةُ ٱلسَّوْءِ ۖ وَغَضِبَ ٱللَّهُ عَلَيْهِمْ وَلَعَنَهُمْ
وَأَعَدَّ لَهُمْ جَهَنَّمَ ۖ وَسَآءَتْ مَصِيرًا ﴿٦﴾

﴿ Afin qu'Il fasse entrer les croyants et les croyantes dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux où ils demeureront éternellement et afin de leur effacer leurs méfaits. Cela est auprès d'Allah un énorme succès. Et afin qu'Il châtie les hypocrites, hommes et femmes, et les polythéistes, hommes et femmes, qui pensent du mal d'Allah. Qu'un mauvais sort tombe sur eux. Allah est courroucé contre eux, les a maudits, et leur a préparé l'Enfer. Quelle mauvaise destination! ﴾

(Coran, *al-Fatḥ* : 5-6)

إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْ أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ وَٱلْمُشْرِكِينَ فِى نَارِ جَهَنَّمَ خَٰلِدِينَ
فِيهَآ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمْ شَرُّ ٱلْبَرِيَّةِ ﴿٦﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ
أُو۟لَٰٓئِكَ هُمْ خَيْرُ ٱلْبَرِيَّةِ ﴿٧﴾ جَزَآؤُهُمْ عِندَ رَبِّهِمْ جَنَّٰتُ عَدْنٍ تَجْرِى مِن
تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۖ رَّضِىَ ٱللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا۟ عَنْهُ ۚ ذَٰلِكَ
لِمَنْ خَشِىَ رَبَّهُۥ ﴿٨﴾

﴿ Les infidèles parmi les gens du Livre, ainsi que les polythéistes iront au feu de l'Enfer, pour y demeurer éternellement. De toute la création, ce sont eux les pires. Quant à ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, ce sont les meilleurs de toute la création. Leur récompense auprès d'Allah sera les Jardins de

séjour, sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Allah les agrée et ils L'agréent. Telle sera [la récompense] de celui qui craint son Seigneur. ﴾ (Coran, *al-Bayyina* : 6-8)

Allah ﷻ se chargera de juger du cas du croyant qui commet un grand péché et qui meurt sans s'en être repenti. Il lui pardonnera s'Il le veut et le châtiera s'Il le veut, comme dit Allah ﷻ :

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِۦ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ ۚ وَمَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدِ ٱفْتَرَىٰٓ إِثْمًا عَظِيمًا ﴿٤٨﴾

﴿ Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut.﴾

(Coran, *al-Nisâ'*: 48)

Toutefois, même lorsqu'Allah n'absout pas ses péchés et qu'Il le fait entrer en Enfer, Il ne l'y fait pas demeurer éternellement, mais Il l'en sort pour le faire entrer au Paradis. Allah ﷻ dit :

ثُمَّ أَوْرَثْنَا ٱلْكِتَٰبَ ٱلَّذِينَ ٱصْطَفَيْنَا مِنْ عِبَادِنَا ۖ فَمِنْهُمْ ظَالِمٌ لِّنَفْسِهِۦ وَمِنْهُم مُّقْتَصِدٌ وَمِنْهُمْ سَابِقٌۢ بِٱلْخَيْرَٰتِ بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۚ ذَٰلِكَ هُوَ ٱلْفَضْلُ ٱلْكَبِيرُ ﴿٣٢﴾ جَنَّٰتُ عَدْنٍ يَدْخُلُونَهَا يُحَلَّوْنَ فِيهَا مِنْ أَسَاوِرَ مِن ذَهَبٍ وَلُؤْلُؤًا ۖ وَلِبَاسُهُمْ فِيهَا حَرِيرٌ ﴿٣٣﴾ وَقَالُوا۟ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِىٓ أَذْهَبَ عَنَّا ٱلْحَزَنَ ۖ إِنَّ رَبَّنَا لَغَفُورٌ شَكُورٌ ﴿٣٤﴾ ٱلَّذِىٓ أَحَلَّنَا دَارَ ٱلْمُقَامَةِ مِن فَضْلِهِۦ لَا يَمَسُّنَا فِيهَا نَصَبٌ وَلَا يَمَسُّنَا فِيهَا لُغُوبٌ ﴿٣٥﴾

﴿ Ensuite, Nous fîmes héritiers du Livre ceux de Nos serviteurs que Nous avons choisis. Il en est parmi eux qui font du tort à eux-mêmes, d'autres qui se tiennent sur une voie moyenne, et d'autres avec la permission d'Allah devancent [tous les autres] par leurs bonnes actions ; telle est la grâce infinie. Les jardins d'Eden où ils entreront, parés de bracelets en Or ainsi que de perles; et là, leurs vêtements sont de soie. Et ils diront: « Louange

à Allah qui a écarté de nous l'affliction. Notre Seigneur est certes Pardonneur et Reconnaissant. C'est Lui qui nous a installés, par Sa grâce, dans la Demeure de la stabilité, où nulle fatigue, nulle lassitude ne nous touchent. » (Coran, *Fâṭir* : 32-35)

Dans la parole divine : « **Les jardins d'Eden où ils entreront** », le pronom « ils » renvoie aux trois catégories de musulmans, dont ceux qui font du tort à eux-mêmes, c'est-à-dire ceux qui ont conjugué bonnes œuvres et mauvaises actions. Par ailleurs, commentant la parole d'Allah : « **Et que les détenteurs de richesse et d'aisance parmi vous…** » (Coran, *al-Nûr* : 21) dans son livre *Aḍwâ' al-bayân*, notre cheikh Muḥammad al-Amîn al-Shanqîṭî ﷺ fait le développement suivant : « Le pronom « ils » de la phrase « **Les jardins d'Eden où ils entreront** » renvoie, après vérification et selon l'avis le plus juste, à ceux qui font du tort à eux-mêmes, à ceux qui se tiennent sur une voie moyenne, et aux devanciers en matière de bonnes actions. C'est pour cela que certains savants ont dit que ce pronom « ils » est digne d'être écrit avec une encre précieuse ». En effet, la promesse véridique d'Allah de faire entrer aux jardins d'Éden toutes les catégories de personnes de cette communauté – à commencer par ceux qui font du tort à eux-mêmes – montre que nous avons affaire ici à l'un des versets coraniques les plus porteurs d'espoir. Aucun musulman n'étant situé en dehors de ces trois catégories. La promesse véridique du Paradis formulée dans ce verset se rapporte à tous les musulmans. C'est pour cela qu'Allah ﷻ dit juste après :

وَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لَهُمْ نَارُ جَهَنَّمَ لَا يُقْضَىٰ عَلَيْهِمْ فَيَمُوتُوا۟ وَلَا يُخَفَّفُ
عَنْهُم مِّنْ عَذَابِهَا ۚ كَذَٰلِكَ نَجْزِى كُلَّ كَفُورٍ ﴿٣٦﴾ وَهُمْ يَصْطَرِخُونَ
فِيهَا رَبَّنَآ أَخْرِجْنَا نَعْمَلْ صَٰلِحًا غَيْرَ ٱلَّذِى كُنَّا نَعْمَلُ ۚ أَوَلَمْ
نُعَمِّرْكُم مَّا يَتَذَكَّرُ فِيهِ مَن تَذَكَّرَ وَجَآءَكُمُ ٱلنَّذِيرُ ۖ فَذُوقُوا۟ فَمَا
لِلظَّٰلِمِينَ مِن نَّصِيرٍ ﴿٣٧﴾

« **Et ceux qui ont mécru auront le feu de l'Enfer : on ne les achève pas pour qu'ils meurent; on ne leur allège rien de ses tourments.**

C'est ainsi que Nous récompensons tout négateur obstiné. Et là, ils hurleront: « Seigneur, fais-nous sortir; nous ferons le bien, contrairement à ce que nous faisions ». Ne vous avons-Nous pas donné une vie assez longue pour que celui qui réfléchit réfléchisse ? L'avertisseur, cependant, vous était venu. Et bien, goûtez (votre punition), car pour les injustes, il n'y a pas de secoureur ! ﴾

(Coran, *Fâṭir* : 36-37)

En outre, le Messager d'Allah ﷺ a dit :

يُدْخِلُ اللَّهُ أَهْلَ الْجَنَّةِ الْجَنَّةَ، يُدْخِلُ مَنْ يَشَاءُ بِرَحْمَتِهِ، وَيُدْخِلُ أَهْلَ النَّارِ النَّارَ، ثُمَّ يَقُولُ: انْظُرُوا مَنْ وَجَدْتُمْ فِي قَلْبِهِ مِثْقَالَ حَبَّةٍ مِنْ خَرْدَلٍ مِنْ إِيمَانٍ فَأَخْرِجُوهُ، فَيُخْرَجُونَ مِنْهَا حُمَمًا قَدِ امْتَحَشُوا، فَيُلْقَوْنَ فِي نَهْرِ الْحَيَاةِ أَوِ الْحَيَا، فَيَنْبُتُونَ فِيهِ كَمَا تَنْبُتُ الْحِبَّةُ إِلَى جَانِبِ السَّيْلِ، أَلَمْ تَرَوْهَا كَيْفَ تَخْرُجُ صَفْرَاءَ مُلْتَوِيَةً ؟

« Allah fera entrer les gens du Paradis au Paradis – il y fait entrer qui Il veut par Sa grâce –, et Il fera entrer les gens du Feu en Enfer. Puis, Il dira : « Trouvez quiconque a dans son cœur ne serait-ce que le poids d'un grain de moutarde de foi et faites-le sortir ! » Ceux parmi les réprouvés qui répondront à ce critère seront retirés du Feu, calcinés. Ils seront jetés dans un fleuve appelé la rivière de la vie, et ils renaîtront comme pousse un grain semé dans le limon d'une inondation. N'avez-vous pas vu qu'une telle plante pousse jaune et courbée ? »[1]

لِكُلِّ نَبِيٍّ دَعْوَةٌ مُسْتَجَابَةٌ؛ فَتَعَجَّلَ كُلُّ نَبِيٍّ دَعْوَتَهُ، وَإِنِّي اخْتَبَأْتُ دَعْوَتِي شَفَاعَةً لِأُمَّتِي إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ، فَهِيَ نَائِلَةٌ إِنْ شَاءَ اللهُ مَنْ مَاتَ مِنْ أُمَّتِي لَا يُشْرِكُ بِاللَّهِ شَيْئًا

1 Al-Bukhârî, n°22. Voir *Ṣaḥîḥ Muslim* (éd. al-Hadîth), n°457, d'après Abû Sa'îd al-Khudrî ﷺ.

« Chaque prophète a un vœu exaucé qu'il consomma de son vivant. Quant à moi, j'ai épargné mon vœu pour intercéder en faveur de ma communauté au jour du Jugement. Il s'appliquera, si Allah le veut, à quiconque de ma communauté meurt sans donner d'associés à Allah. »[1]

Les hadiths concernant la sortie des pécheurs de l'Enfer sont d'une convergence notoire.

Dans son livre *al-Wâbil al-ṣayyib*, Ibn al-Qayyim ﷺ a dit : « Étant donné que les gens sont de trois sortes : un bon jamais altéré par une quelconque souillure, un mauvais dénué de toute bonté, et d'autres qui conjuguent mal et bonté ; leurs demeures seront de trois sortes : la demeure du foncièrement bon, et celle du foncièrement mauvais seront éternelles, alors que la demeure de celui qui conjugue bonté et mal, ne sera pas éternelle. Cette dernière demeure est réservée aux pécheurs, car nul pécheur d'entre les monothéistes ne demeurera éternellement en Enfer, étant donné qu'une fois châtiés à la mesure de leur rétribution, ils seront sortis du Feu pour entrer au Paradis. Ne subsisteront que les demeures des foncièrement bons ou mauvais. »

1 Al-Bukhârî, n° 6304. Voir *Ṣaḥîḥ Muslim* (éd. al-Hadîth), n°491, dont l'énoncé est repris ici, d'après Abû Hurayra ﷺ.

Illustration de la faiblesse d'esprit de ceux qui donnent des associés à Allah

Tout être humain doté d'une raison saine et d'une compréhension lucide sait avec certitude qu'il n'y a pas de faiblesse d'esprit, d'ignorance, de folie, ou de crime plus grands pour un être créé que d'associer une créature qui lui est semblable, dans l'adoration à Allah. Dans Son Livre saint, Allah ﷻ a montré que les polythéistes sont les pires des bestiaux et ne leur a reconnu aucune capacité rationnelle en disant :

إِنَّ شَرَّ ٱلدَّوَآبِّ عِندَ ٱللَّهِ ٱلصُّمُّ ٱلْبُكْمُ ٱلَّذِينَ لَا يَعْقِلُونَ

﴿ Les pires des bêtes auprès d'Allah, sont, [en vérité], les sourds-muets qui ne raisonnent pas. ﴾ (Coran, *al-Anfâl* : 22)

إِنَّ شَرَّ ٱلدَّوَآبِّ عِندَ ٱللَّهِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ فَهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٥٥﴾

﴿ Les pires bêtes, auprès d'Allah, sont ceux qui ont été infidèles (dans le passé) et qui ne croient donc point (actuellement).﴾

(Coran, *al-Anfâl* : 55)

Il informa aussi qu'ils sont les pires des créatures en disant :

إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْ أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ وَٱلْمُشْرِكِينَ فِى نَارِ جَهَنَّمَ خَٰلِدِينَ فِيهَآ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمْ شَرُّ ٱلْبَرِيَّةِ ﴿٦﴾

﴿ **Les infidèles parmi les gens du Livre, ainsi que les polythéistes iront au feu de l'Enfer, pour y demeurer éternellement. De toute la création, ce sont eux les pires.** ﴾ (Coran, *al-Bayyina* : 6)

De nombreux versets coraniques montrent la variété des sottises caractéristiques de ceux qui donnent des associés à Allah. Allah ﷻ dit :

وَمَن يَرْغَبُ عَن مِّلَّةِ إِبْرَٰهِـۧمَ إِلَّا مَن سَفِهَ نَفْسَهُۥ ۚ وَلَقَدِ ٱصْطَفَيْنَٰهُ فِى ٱلدُّنْيَا ۖ وَإِنَّهُۥ فِى ٱلْـَٔاخِرَةِ لَمِنَ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿١٣٠﴾

﴿ **Qui donc aura en aversion la religion d'Ibrâhîm, sinon celui qui sème son âme dans la sottise ? Car très certainement Nous l'avons choisi en ce monde; et, dans l'au-delà, il est certes du nombre des gens de bien.** ﴾ (Coran, *al-Baqara* : 130)

Dans son commentaire de ce verset, Ibn Kathîr ﷺ a dit : « Allah réfute les innovations que les incroyants ont apportées en donnant des associés à Allah, ce qui contredit la religion d'Ibrâhîm, l'ami intime d'Allah et le maître des monothéistes purs, qui consacra un culte exclusif à son Seigneur ﷻ, n'adressant d'invocation ni ne rendant de culte à quelque associé que ce soit, et désavouant toute divinité adorée en dehors de Lui. Il alla dans cela à l'encontre de son peuple, et désavoua son père même ». Après citation de plusieurs versets à ce propos, Ibn Kathîr ajoute : « Y a-t-il de sottise plus grande que de s'écarter de sa voie, de son chemin et de sa religion pour suivre les chemins de l'égarement et du fourvoiement ?! Y a-t-il pire injustice ?! Allah ﷻ dit : ﴿ **L'association à [Allah] est vraiment une injustice énorme** ﴾ (Coran, *al-Furqân* : 12)».

Parmi leurs sottises, les polythéistes associent à Allah dans Son culte des créatures qui leur sont semblables, qui étaient un néant avant qu'Allah les fasse exister. Ils les placent au même rang que le Seigneur de l'univers qui est le Seul Créateur, tandis que tout autre que Lui est créé. Allah ﷻ dit :

قُلِ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ وَسَلَٰمٌ عَلَىٰ عِبَادِهِ ٱلَّذِينَ ٱصْطَفَىٰٓ ۗ ءَآللَّهُ خَيْرٌ أَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿٥٩﴾

﴿ Dis : « Louange à Allah et paix sur Ses serviteurs qu'Il a élus ! » Lequel est meilleur : Allah ou bien ce qu'ils Lui associent ? ﴾

(Coran, *al-Naml* : 59)

Les polythéistes mettent donc au même rang qu'Allah leurs divinités qu'ils Lui associent. C'est pour cela que les cinq versets qui suivent proclament l'unicité de la Seigneurie d'Allah et l'obligation pour celui qui admet cela de vouer un culte exclusif à Allah et de ne Lui y donner point d'associés. Allah ﷻ dit à la fin de chaque verset : **﴿ Y a-t-il donc une divinité avec Allah ? ﴾** Allah ﷻ termina le verset précité en montrant que les incroyants mettent sur le même rang qu'Allah autre que Lui, Il dit :

أَمَّنْ خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَأَنزَلَ لَكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً فَأَنۢبَتْنَا بِهِۦ حَدَآئِقَ ذَاتَ بَهْجَةٍ مَّا كَانَ لَكُمْ أَن تُنۢبِتُوا۟ شَجَرَهَآ ۗ أَءِلَٰهٌ مَّعَ ٱللَّهِ ۚ بَلْ هُمْ قَوْمٌ يَعْدِلُونَ ﴿٦٠﴾

﴿ N'est-ce pas Lui qui a créé les cieux et la terre et qui vous a fait descendre du ciel une eau avec laquelle Nous avons fait pousser des jardins pleins de beauté. Vous n'étiez nullement capables de faire pousser leurs arbres. Y a-t-il donc une divinité avec Allah ? Non, mais ce sont des gens qui Lui donnent des égaux. ﴾

(Coran, *al-Naml* : 60)

ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَجَعَلَ ٱلظُّلُمَٰتِ وَٱلنُّورَ ۖ ثُمَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِرَبِّهِمْ يَعْدِلُونَ ﴿١﴾

﴿ Louange à Allah qui a créé les cieux et la terre, et établi les ténèbres et la lumière. Pourtant, les incroyants donnent des égaux à leur Seigneur. ﴾ (Coran, *al-An'âm* : 1)

أَفَمَن يَخْلُقُ كَمَن لَّا يَخْلُقُ ۗ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿١٧﴾

﴿ Celui qui crée est-il semblable à celui qui ne crée rien? Ne vous souvenez-vous pas ? ﴾ (Coran, *al-Nahl* : 17)

Allah ﷻ a informé de la querelle opposant les polythéistes et leurs divinités qui finiront en Enfer. En guise de mea-culpa, les polythéistes reconnaîtront s'être égarés en ayant fait de leurs divinités des égaux du Seigneur de l'univers. Allah ﷻ dit :

قَالُوا۟ وَهُمْ فِيهَا يَخْتَصِمُونَ ﴿٩٦﴾ تَٱللَّهِ إِن كُنَّا لَفِى ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ ﴿٩٧﴾ إِذْ نُسَوِّيكُم بِرَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٩٨﴾ وَمَآ أَضَلَّنَآ إِلَّا ٱلْمُجْرِمُونَ

﴿ Ils diront, tout en s'y querellant : « Par Allah ! Nous étions certes dans un égarement évident, quand nous faisions de vous les égaux du Seigneur de l'univers. Ce ne sont que les criminels qui nous ont égarés ».﴾ (Coran, *al-Shu'arâ'*: 96-99)

Pour illustrer les inepties des polythéistes, Allah ﷻ montra qu'ils prenaient pour divinités des serviteurs d'Allah en tout point comparables à eux. Allah ﷻ dit :

إِنَّ ٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ عِبَادٌ أَمْثَالُكُمْ ۖ فَٱدْعُوهُمْ فَلْيَسْتَجِيبُوا۟ لَكُمْ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿١٩٤﴾

﴿ Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah sont des serviteurs comme vous. Invoquez-les donc et qu'ils vous répondent, si vous êtes véridiques. ﴾ (Coran, *al-A'râf* : 194)

Une autre figure de la sottise des polythéistes est qu'ils adorent des divinités elles-mêmes créées, ne participant avec Allah à aucune création, comment peuvent-elles alors détenir une part dans le culte ?! Allah ﷻ dit :

وَٱتَّخَذُوا۟ مِن دُونِهِۦٓ ءَالِهَةً لَّا يَخْلُقُونَ شَيْـًٔا وَهُمْ يُخْلَقُونَ وَلَا يَمْلِكُونَ لِأَنفُسِهِمْ ضَرًّا وَلَا نَفْعًا وَلَا يَمْلِكُونَ مَوْتًا وَلَا حَيَوٰةً وَلَا نُشُورًا ﴿٣﴾

﴿ Mais ils ont adopté en dehors de Lui des divinités qui, étant elles-mêmes créées, ne créent rien, et qui ne possèdent la faculté de faire ni le mal ni le bien pour elles-mêmes, et qui ne sont maîtresses ni de la mort, ni de la vie, ni de la résurrection. ﴾ (Coran, *al-Furqân* : 3)

وَٱلَّذِينَ يَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ لَا يَخْلُقُونَ شَيْـًٔا وَهُمْ يُخْلَقُونَ

﴿ Et ceux qu'ils invoquent en dehors d'Allah ne créent rien, et ils sont eux-mêmes créés. ﴾ (Coran, *al-Naḥl* : 20)

أَيُشْرِكُونَ مَا لَا يَخْلُقُ شَيْـًٔا وَهُمْ يُخْلَقُونَ ﴿١٩١﴾

﴿ Est-ce qu'ils assignent comme associés ce qui ne crée rien et qui eux-mêmes sont créés ? ﴾ (Coran, *al-A'râf* : 191)

قُلْ أَرَءَيْتُمْ شُرَكَآءَكُمُ ٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَرُونِى مَاذَا خَلَقُوا۟ مِنَ ٱلْأَرْضِ أَمْ لَهُمْ شِرْكٌ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ أَمْ ءَاتَيْنَٰهُمْ كِتَٰبًا فَهُمْ عَلَىٰ بَيِّنَتٍ مِّنْهُ ۚ بَلْ إِن يَعِدُ ٱلظَّٰلِمُونَ بَعْضُهُم بَعْضًا إِلَّا غُرُورًا ﴿٤٠﴾

﴿ Dis: « Voyez-vous vos associés que vous invoquez en dehors d'Allah ? Montrez-moi ce qu'ils ont créé de la terre. Ont-ils été associés à la création des cieux ? Ou leur avons-nous apporté un Livre qui contienne des preuves [pour ce qu'ils font]. » Non ! Mais ce n'est qu'en tromperie que les injustes se font des promesses les uns aux autres. »﴾ (Coran, *Fâṭir* : 40)

Dans la sourate *al-Aḥqâf*, Il dit ﷻ :

قُلْ أَرَءَيْتُم مَّا تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَرُونِى مَاذَا خَلَقُوا۟ مِنَ ٱلْأَرْضِ أَمْ لَهُمْ شِرْكٌ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ ٱئْتُونِى بِكِتَٰبٍ مِّن قَبْلِ هَٰذَآ أَوْ أَثَٰرَةٍ مِّنْ عِلْمٍ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٤﴾

﴿ Dis : « Que pensez-vous de ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ? Montrez-moi donc ce qu'ils ont créé de la terre ! Ou ont-ils dans les cieux une participation avec Allah ? Apportez-moi un Livre antérieur à celui-ci [le Coran] ou même un vestige d'une science, si vous êtes véridiques. »﴾ (Coran, *al-Aḥqâf* : 4)

قُلِ ٱدْعُوا۟ ٱلَّذِينَ زَعَمْتُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ ۖ لَا يَمْلِكُونَ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِى ٱلْأَرْضِ وَمَا لَهُمْ فِيهِمَا مِن شِرْكٍ وَمَا لَهُۥ مِنْهُم مِّن ظَهِيرٍ ﴿٢٢﴾ وَلَا تَنفَعُ ٱلشَّفَٰعَةُ عِندَهُۥٓ إِلَّا لِمَنْ أَذِنَ لَهُۥ ۚ حَتَّىٰٓ إِذَا فُزِّعَ عَن قُلُوبِهِمْ قَالُوا۟ مَاذَا قَالَ رَبُّكُمْ ۖ قَالُوا۟ ٱلْحَقَّ ۖ وَهُوَ ٱلْعَلِىُّ ٱلْكَبِيرُ ﴿٢٣﴾

﴿ Dis : « Invoquez ceux qu'en dehors d'Allah vous prétendez [être des divinités]. Ils ne possèdent même pas le poids d'un atome, ni dans les cieux ni sur la terre. Ils n'ont jamais été associés à leur création et Il n'a personne parmi eux pour Le soutenir ». L'intercession auprès de Lui ne profite qu'à celui en faveur duquel Il la permet. Quand ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, ils diront: « Qu'a dit votre Seigneur ? » Ils répondront : « La Vérité. C'est Lui le Sublime, le Grand. »﴾ (Coran, *Saba'* : 22-23)

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ضُرِبَ مَثَلٌ فَٱسْتَمِعُوا۟ لَهُۥٓ ۚ إِنَّ ٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ لَن يَخْلُقُوا۟ ذُبَابًا وَلَوِ ٱجْتَمَعُوا۟ لَهُۥ ۖ وَإِن يَسْلُبْهُمُ ٱلذُّبَابُ شَيْـًٔا لَّا يَسْتَنقِذُوهُ مِنْهُ ۚ ضَعُفَ ٱلطَّالِبُ وَٱلْمَطْلُوبُ ﴿٧٣﴾

﴿ Ô hommes ! Une parabole vous est proposée, écoutez-la : « Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sauraient même pas

créer une mouche, quand même ils s'uniraient pour cela. Et si la mouche les dépouillait de quelque chose, ils ne sauraient le lui reprendre. Le solliciteur et le sollicité sont [également] faibles ! »﴾

(Coran, *al-Ḥajj* : 73)

Une autre preuve de la faiblesse d'esprit des polythéistes est que leurs idoles ne leur sont d'aucune utilité, incapables de leur procurer du profit ou de leur nuire. Allah ﷻ dit :

وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنفَعُهُمْ وَيَقُولُونَ هَٰٓؤُلَآءِ شُفَعَٰٓؤُنَا عِندَ ٱللَّهِ ۚ قُلْ أَتُنَبِّـُٔونَ ٱللَّهَ بِمَا لَا يَعْلَمُ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ سُبْحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿١٨﴾

﴾ Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : « Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah ». Dis : « Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre ? » Pureté à Lui, Il est Très élevé au-dessus de ce qu'ils Lui associent ! ﴿ (Coran, *Yûnus* : 18)

قُلْ أَتَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَمْلِكُ لَكُمْ ضَرًّا وَلَا نَفْعًا ۚ وَٱللَّهُ هُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ

﴾ Dis : « Adorez-vous, au lieu d'Allah, ce qui n'a le pouvoir de vous faire ni le mal ni le bien ? » Or c'est Allah qui est l'Oyant et l'Omniscient. ﴿ (Coran, *al-Mâ'ida* : 76)

قُلِ ٱدْعُوا۟ ٱلَّذِينَ زَعَمْتُم مِّن دُونِهِۦ فَلَا يَمْلِكُونَ كَشْفَ ٱلضُّرِّ عَنكُمْ وَلَا تَحْوِيلًا ﴿٥٦﴾

﴾ Dis : « Invoquez ceux que vous prétendez, (être des divinités) en dehors de Lui. Ils ne possèdent ni le moyen de dissiper votre malheur ni de le détourner. »﴿

(Coran, *al-Isrâ'* : 56)

وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَمْلِكُ لَهُمْ رِزْقًا مِّنَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ شَيْـًٔا وَلَا يَسْتَطِيعُونَ

﴿ Et ils adorent, en dehors d'Allah, ce qui ne peut leur procurer aucune nourriture des cieux et de la terre et qui n'est capable de rien. ﴾ (Coran, *al-Nahl* : 73)

وَٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ لَا يَسْتَطِيعُونَ نَصْرَكُمْ وَلَآ أَنفُسَهُمْ يَنصُرُونَ ﴿١٩٧﴾

﴿ Et ceux que vous invoquez en dehors de Lui ne sont capables ni de vous secourir, ni de se secourir eux-mêmes. ﴾
(Coran, *al-A'râf* : 197)

Il dit également à propos de Son Prophète Ibrâhîm ﷺ :

قَالَ أَفَتَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَنفَعُكُمْ شَيْـًٔا وَلَا يَضُرُّكُمْ ﴿٦٦﴾
أُفٍّ لَّكُمْ وَلِمَا تَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ ۖ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿٦٧﴾

﴿ Il dit : « Adorez-vous donc, en dehors d'Allah, ce qui ne saurait en rien vous être utile ni vous nuire non plus. Fi de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah! Ne raisonnez-vous pas ? »
(Coran, *al-Anbiyâ'* : 66-67)

Allah ﷻ dit également :

وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّن يَدْعُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَن لَّا يَسْتَجِيبُ لَهُۥٓ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ وَهُمْ عَن دُعَآئِهِمْ غَٰفِلُونَ ﴿٥﴾ وَإِذَا حُشِرَ ٱلنَّاسُ كَانُوا۟ لَهُمْ أَعْدَآءً وَكَانُوا۟ بِعِبَادَتِهِمْ كَٰفِرِينَ ﴿٦﴾

﴿ Et qui est plus égaré que celui qui invoque, en dehors d'Allah, celui qui ne saura lui répondre jusqu'au Jour de la Résurrection ? Et elles [leurs divinités] sont indifférentes à leur invocation. Et quand les gens seront rassemblés [pour le Jugement] elles seront

leurs ennemies et nieront leur adoration [pour elles].﴾

(Coran, *al-Aḥqâf* : 5-6)

يُولِجُ ٱلَّيْلَ فِي ٱلنَّهَارِ وَيُولِجُ ٱلنَّهَارَ فِي ٱلَّيْلِ وَسَخَّرَ ٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ
كُلٌّ يَجْرِي لِأَجَلٍ مُّسَمًّى ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبُّكُمْ لَهُ ٱلْمُلْكُ وَٱلَّذِينَ تَدْعُونَ
مِن دُونِهِۦ مَا يَمْلِكُونَ مِن قِطْمِيرٍ ﴿١٣﴾ إِن تَدْعُوهُمْ لَا يَسْمَعُوا۟ دُعَآءَكُمْ
وَلَوْ سَمِعُوا۟ مَا ٱسْتَجَابُوا۟ لَكُمْ وَيَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ يَكْفُرُونَ بِشِرْكِكُمْ وَلَا
يُنَبِّئُكَ مِثْلُ خَبِيرٍ

﴾Tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de datte. Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation; et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le jour du Jugement ils vont nier votre association. Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé.﴿ (Coran, *Fâṭir* : 13-14)

Parmi les pires sottises des polythéistes, il y a ce que certains d'entre eux font en sculptant leurs idoles de leurs propres mains pour les adorer ensuite. Allah ﷻ dit à propos de Son Prophète Ibrâhîm عليه السلام :

قَالَ أَتَعْبُدُونَ مَا تَنْحِتُونَ ﴿٩٥﴾ وَٱللَّهُ خَلَقَكُمْ وَمَا تَعْمَلُونَ

﴾Il [leur] dit : « Adorez-vous ce que vous-mêmes sculptez, alors que c'est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez ? »﴿

(Coran, *al-Ṣâffât* : 95-96)

De même que c'est une pure ineptie des polythéistes que de mettre au même rang Allah et leurs idoles dans l'adoration. C'est une grosse sottise que d'avoir une mauvaise opinion au sujet d'Allah, et de croire qu'Il met sur un pied d'égalité les bien guidés et les égarés, les bienfaisants et les malfaisants. Allah ﷻ dit :

وَمَا يَسْتَوِي ٱلْأَعْمَىٰ وَٱلْبَصِيرُ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ وَلَا ٱلْمُسِىٓـُٔ ۚ قَلِيلًا مَّا تَتَذَكَّرُونَ ﴿٥٨﴾

﴿ L'aveugle et le voyant ne sont pas égaux, et ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres ne peuvent être comparés à celui qui fait le mal. C'est rare que vous vous rappeliez ! ﴾

(Coran, *Ghâfir* : 58)

De nombreux versets ont apporté ainsi cette interrogation de désapprobation, à l'instar du verset suivant :

أَفَنَجْعَلُ ٱلْمُسْلِمِينَ كَٱلْمُجْرِمِينَ ﴿٣٥﴾ مَا لَكُمْ كَيْفَ تَحْكُمُونَ

﴿ Traiterons-Nous les soumis [à Allah] à la manière des criminels ? Qu'avez-vous ? Comment jugez-vous ? ﴾

(Coran, *al-Qalam* : 35-36)

Dans son commentaire de ce verset, Ibn Kathîr ﷺ a dit : « C'est-à-dire : Jugerons-nous ceux-ci et ceux-là de la même manière ? Par le Seigneur de la terre et du ciel, Non ! C'est pour cela qu'Allah ﷻ a dit : « Qu'avez-vous ? Comment jugez-vous ? », c'est-à-dire : Comment pourriez-vous imaginer cela ? »

أَفَمَنِ ٱتَّبَعَ رِضْوَٰنَ ٱللَّهِ كَمَنۢ بَآءَ بِسَخَطٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَمَأْوَىٰهُ جَهَنَّمُ ۖ وَبِئْسَ ٱلْمَصِيرُ ﴿١٦٢﴾

﴿ Est-ce que celui qui se conforme à l'agrément d'Allah ressemble à celui qui encourt le courroux d'Allah ? Son refuge sera l'Enfer; et quelle mauvaise destination ! ﴾ (Coran, *Âl 'Imrân* : 162)

أَفَمَن كَانَ مُؤْمِنًا كَمَن كَانَ فَاسِقًا ۚ لَّا يَسْتَوُۥنَ ﴿١٨﴾

﴿ Celui qui est croyant est-il comparable au pervers? (Non), ils ne sont point égaux. ﴾ (Coran, *al-Sajda* : 18)

أَفَمَن يُلْقَىٰ فِى ٱلنَّارِ خَيْرٌ أَم مَّن يَأْتِىٓ ءَامِنًا يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۚ

﴿ Celui qui sera jeté au Feu sera-t-il meilleur que celui qui viendra en toute sécurité le Jour de la Résurrection ? ﴾

(Coran, *Fussilat* : 40)

أَفَمَن يَمْشِي مُكِبًّا عَلَىٰ وَجْهِهِۦٓ أَهْدَىٰٓ أَمَّن يَمْشِي سَوِيًّا عَلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٢٢﴾

﴿ Qui est donc mieux guidé ? Celui qui marche face contre terre ou celui qui marche redressé sur un chemin droit ? ﴾

(Coran, *al-Mulk* : 22)

أَوَمَن كَانَ مَيْتًا فَأَحْيَيْنَٰهُ وَجَعَلْنَا لَهُۥ نُورًا يَمْشِي بِهِۦ فِي ٱلنَّاسِ كَمَن مَّثَلُهُۥ فِي ٱلظُّلُمَٰتِ لَيْسَ بِخَارِجٍ مِّنْهَا ۚ كَذَٰلِكَ زُيِّنَ لِلْكَٰفِرِينَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٢٢﴾

﴿ Est-ce que celui qui était mort et que Nous avons ramené à la vie et à qui Nous avons assigné une lumière grâce à laquelle il marche parmi les gens, est pareil à celui qui est dans les ténèbres sans pouvoir en sortir? Ainsi on a enjolivé aux incroyants ce qu'ils œuvrent. ﴾ (Coran, *al-An'âm* : 122)

L'interdiction de bâtir des édifices sur les tombes et d'en faire des sanctuaires

Le polythéisme – qui consiste à donner à Allah ﷻ des associés dans l'adoration – constitue la pire injustice, le faux le plus absurde, la plus grande transgression et, par-dessus tout, le péché impardonnable. Pour cette raison, de nombreux textes sont venus mettre en garde contre les moyens qui mènent au polythéisme, dont les plus visibles et les plus connus sont le culte des idoles, la construction d'édifices sur les tombes et leur transformation en sanctuaires. Le hadith d'Abû al-Hayyâj al-Asdî apporte un avertissement contre ces deux dernières pratiques. Dans ce hadith, Abû al-Hayyâj rapporte que 'Alî Ibn Abî Tâlib ﷺ lui dit : « Je t'envoie avec les mêmes consignes que j'ai reçues de l'Envoyé d'Allah ﷺ : ne laisser aucune idole sans la profaner, ni aucune tombe saillante sans la niveler. »[1]

Dans une autre version apportée aussi par Muslim[2], nous trouvons cet énoncé : « ...ni aucune représentation sans la détruire. »

Concernant Wadd, Suwâ', Yaghûth, Ya'q et Nasr, Ibn 'Abbâs ﷺ dit : « Il s'agit de noms d'hommes vertueux du peuple de Nûh ﷺ. Après leur mort, le Diable insuffla à leur peuple de dédier à leur mémoire un panthéon où des sculptures portant leurs noms seraient exposées. Ils s'exécutèrent. On ne rendit pas de culte à ces statues immédiatement. Mais après la disparition de cette génération, d'autres générations vinrent et le savoir s'amoindrit. Les sculptures finirent par être adorées. »[3]

1 Voir *Sahîh Muslim* (éd. al-Hadîth), n°2243.
2 Voir *Sahîh Muslim* (éd. al-Hadîth), n°2244.
3 Rapporté par al-Bukhârî, n°4920.

L'érudit Ibn Hajar ﷺ écrit : « Et dans une variante rapportée par Abû Dharr et al-Kashmihnî : « la science tarit », c'est-à-dire : on n'avait plus connaissance de la raison d'être particulière de ces statues. »[1]

La construction d'édifices sur les tombes et la transformation des tombeaux en sanctuaires sont des pratiques dans laquelle tombèrent les gens du Livre. De nombreux hadiths sont rapportés du Prophète ﷺ dans lesquels il met en garde sa communauté contre de pareils usages. À titre d'exemple, citons la parole qu'il a tenue cinq jours avant sa mort, et celle qu'il a prononcée avant de rendre l'âme ﷺ.

Nous avons vu précédemment les hadiths rapportés par 'Aïsha ﷺ, Ibn 'Abbâs et Jundub Ibn 'Abd Allah al-Bajalî ﷺ qui confirment cela. Citons à cet égard le hadith rapporté par 'Aïsha dans lequel elle rapporte que Um Habîba et Um Salama évoquèrent au Prophète ﷺ une église qu'elles avaient vue en Abyssinie [lors de la première émigration] abritant des représentations iconographiques. Le Prophète ﷺ dit :

إِنَّ أُولَئِكَ إِذَا كَانَ فِيهِمُ الرَّجُلُ الصَّالِحُ فَمَاتَ بَنَوْا عَلَى قَبْرِهِ مَسْجِدًا، وَصَوَّرُوا تِلْكِ الصُّوَرَ، فَأُولَئِكَ شِرَارُ الْخَلْقِ عِنْدَ اللَّهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ

« Lorsqu'un homme pieux parmi ceux-là décède, ils bâtissent un sanctuaire sur sa tombe. Ensuite, ils réalisent ces représentations. Ceux-là sont les pires créatures auprès d'Allah le Jour de la Résurrection. »[2]

'Aïsha ﷺ rapporte également que le Messager d'Allah ﷺ dit au cours de la maladie suite à laquelle il mourut :

لَعَنَ اللَّهُ الْيَهُودَ وَالنَّصَارَى؛ اتَّخَذُوا قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ مَسَاجِدَ

« Qu'Allah maudisse les juifs et les chrétiens, ils ont pris les tombes de leurs Prophètes comme sanctuaires ! »

1 Voir *Fath al-Bârî*, t.8, p.669.
2 Al-Bukhârî, n°427. Voir *Sahih Muslim* (éd. al-Hadîth), n°1181.

'Aïsha ﵂ ajouta : « S'il n'avait pas dit cela, sa tombe aurait été surélevée, mais on a craint qu'elle soit transformée en sanctuaire. »[1]

Abû Hurayra ﵁ a rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

قَاتَلَ اللَّهُ الْيَهُودَ؛ اتَّخَذُوا قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ مَسَاجِدَ

« Qu'Allah combatte les juifs, ils ont pris comme sanctuaires les tombes de leurs Prophètes. »[2]

'Abd Allah Ibn Mas'ûd ﵁ a par ailleurs rapporté qu'il a entendu l'Envoyé d'Allah ﷺ dire :

إِنَّ مِنْ شِرَارِ النَّاسِ مَنْ تُدْرِكُهُ السَّاعَةُ وَهُمْ أَحْيَاءٌ، وَمَنْ يَتَّخِذُ الْقُبُورَ مَسَاجِدَ

« Parmi les pires créatures, figurent ceux qui seront en vie quand l'Heure surviendra, et ceux qui prennent les tombes comme mosquées. »[3]

Plusieurs cas de figure caractérisent la prise des tombes comme sanctuaires :

- L'édification d'un sanctuaire autour de la tombe, comme dit le Prophète ﷺ au sujet des chrétiens :

أُولَئِكَ إِذَا كَانَ فِيهِمُ الرَّجُلُ الصَّالِحُ فَمَاتَ بَنَوْا عَلَى قَبْرِهِ مَسْجِدًا، وَصَوَّرُوا فِيهِ تِلْكَ الصُّوَرَ، أُولَئِكَ شِرَارُ الْخَلْقِ عِنْدَ اللَّهِ

« Lorsqu'un homme pieux parmi ceux-là décède, ils bâtissent un sanctuaire sur sa tombe. Ensuite, ils y réalisent ces représentations. Ceux-là sont les pires créatures auprès d'Allah. »

- La prise des tombes comme direction dans la prière, comme dit le Prophète ﷺ :

لَا تَجْلِسُوا عَلَى الْقُبُورِ وَلَا تُصَلُّوا إِلَيْهَا

1 Al-Bukhârî, n° 1330. Voir *Ṣaḥîḥ Muslim* (éd. al-Hadîth), n°1184, dont la version est rapportée ici.

2 Al-Bukhârî, n° 437. Voir *Ṣaḥîḥ Muslim* (éd. al-Hadîth), n°1185.

3 Rapporté par Aḥmad n°3844 dans son *Musnad* avec une bonne chaîne de transmission.

« Ne vous asseyez pas sur les tombes et ne priez pas en leur direction. »[1]

- La prosternation sur les tombes, à plus forte raison, est encore plus spécifique que de prier en se dirigeant vers elles. Ma'mar rapporte d'après Thâbit al-Bunânî qu'Anas Ibn Mâlik ﷺ a dit : « 'Umar Ibn al-Khattâb m'a vu prier près d'une tombe, il se mit à crier : « La tombe ! » Croyant qu'il disait : « La lune ! », je levai ma tête et la promenai dans le ciel, il m'interrompit : « J'ai dit : la tombe ! Ne prie pas en sa direction ». Thâbit continua : « Après cela, à chaque fois qu'Anas Ibn Mâlik désirait prier, il me prenait par la main et on évitait de prier en direction des tombes. »[2]
- Construire des édifices sur les tombes est interdit, qu'ils soient pris pour sanctuaires ou pas. Toute mise en valeur des tombes conduit à exagérer l'estime que les gens portent à ceux qui y sont inhumés. Preuve de cela est le hadith rapporté par Jâbir ﷺ où il dit : « Le Messager d'Allah ﷺ a interdit de plâtrer les tombes, de s'y asseoir et de bâtir sur elles. »[3]
- Enterrer les morts dans les habitations est tout aussi prohibé, car cette pratique s'apparente à la précédente. En effet, Ibn 'Umar ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

اِجْعَلُوا فِي بُيُوتِكُمْ مِنْ صَلَاتِكُمْ وَلَا تَتَّخِذُوهَا قُبُورًا

« Accomplissez une partie de vos prières dans vos demeures, et ne faites pas d'elles des tombes [en vous abstenant d'y prier]. »[4]

Aussi, Abû Hurayra ﷺ a rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

لا تَجْعَلُوا بُيُوتَكُمْ مَقَابِرَ؛ إِنَّ الشَّيْطَانَ يَنْفِرُ مِنَ الْبَيْتِ الَّذِي تُقْرَأُ فِيهِ سُورَةُ الْبَقَرَةِ

1 Voir *Sahîh Muslim* (éd. al-Hadîth), n°2251, d'après Abû Marthad al-Ghanawî ﷺ.

2 Tradition rapportée par al-Bukhârî qui la suspendit au niveau d'un Compagnon. Il la plaça avant le hadith rapporté par 'Aïsha ﷺ afférant à l'histoire d'Um Habîba et d'Um Salama avec l'église qu'elles virent en Abyssinie.

3 Voir *Sahîh Muslim* (éd. al-Hadîth), n°2245.

4 Al-Bukhârî, n°432. Voir *Sahîh Muslim* (éd. al-Hadîth), n°1820.

« Ne faites pas de vos demeures des cimetières. Certes le Diable fuit les maisons où la sourate al-Baqara est récitée. »[1]

L'érudit Ibn Hajar ﷺ a cité ce dernier hadith dans *Fath al-Bârî*[2] et le commenta comme suit : « Le sens premier de ce hadith est l'interdiction absolue d'enterrer les défunts dans les demeures. »

Par ailleurs, Abû Hurayra ﷺ a rapporté que le Prophète ﷺ a dit :

لَا تَجْعَلُوا بُيُوتَكُمْ قُبُورًا، وَ لَا تَتَّخِذُوا قَبْرِي عِيدًا، وَصَلُّوا عَلَيَّ؛ فَإِنَّ صَلَاتَكُمْ تَبْلُغُنِي حَيْثُ كُنْتُمْ

« Ne faites pas de vos demeures des tombeaux. Ne faites pas de ma tombe un lieu de fête. Et priez sur moi, car vos prières m'atteignent où que vous soyez. »[3]

Par interdiction de prendre les demeures comme tombeaux, s'entend la prohibition d'y délaisser la prière et la lecture du Coran, au point de les rendre comme les cimetières qui ne sont pas des lieux de prière ou de lecture du Coran, comme indiqué dans les deux hadiths précités rapportés respectivement par Ibn 'Umar et Abû Hurayra ﷺ. Cette interdiction frappe aussi l'enterrement des morts dans les demeures comme mentionné par Ibn Hajar ﷺ.

Dans *Siyar a'lâm al-nubalâ'*, l'Imam al-Dhahabî[4] ﷺ a dit : « Le Prophète ﷺ a interdit de bâtir des édifices sur les tombes. Et si les gens commençaient à se faire inhumer dans leurs maisons, le cimetière et la maison reviendraient au même »[5]. Il continua : « Quant à son enterrement dans la chambre de 'Aïsha, cela lui est attribué de manière spécifique ﷺ ».

---

1 Voir *Sahih Muslim* (éd. al-Hadîth), n°1824.

2 Voir *Fath al-Bâri*, t.3, p.530.

3 Abû Dâwûd, n°2042 d'après une chaîne de transmission authentique.

4 Shams al-Dîn Muhammad Ibn Ahmad al-Dhahabî ﷺ (748 H./1348 après J.-C.) : traditionaliste, historien et juriste chaféite qui vécut à Damas. Ndt

5 *Siyar a'lâm al-nubalâ'*, t.8, p.27.

Je dis : quant à l'enterrement d'Abû Bakr et de 'Umar ﷺ dans la chambre de 'Aïsha ﷺ, ce ne fut motivé que par la volonté de suivre le Messager d'Allah ﷺ. Parmi les faveurs qu'Allah a accordées à ces deux grands hommes, Il a fait d'eux de fidèles compagnons du Prophète ﷺ dans ce bas monde, les voisins de sa tombe, et ses compagnons dans le Paradis après la Résurrection. Telle est la grâce d'Allah, Il l'accorde à qui Il veut, et Allah détient une faveur immense.

Il n'est pas permis de prier dans les mosquées qui sont construites autour d'une tombe. Il incombe de démolir de telles mosquées si les tombes ont été antérieures à la construction. Mais si le mort fut enterré dans une mosquée préexistante, il faut l'exhumer et l'enterrer ailleurs que dans la mosquée. Quant à la mosquée de notre Prophète ﷺ, son mérite est établi et la récompense de la prière qui y est accomplie est multipliée. En effet, la prière dans la mosquée prophétique vaut mille fois plus que la prière effectuée dans toute autre mosquée, excepté la mosquée al-Harâm à la Mecque, comme établi par la Sunna rapportée du Prophète ﷺ. Cette récompense multipliée s'applique à la mosquée du Prophète ﷺ avant et après qu'il y fut enterré.»

Nul n'a le droit de prétexter que l'existence de la tombe du Prophète ﷺ dans sa mosquée autorise la construction de sanctuaires autour des tombes ou l'enterrement des morts dans les mosquées. Car le Prophète ﷺ construisit lui-même sa mosquée, et bâtit à sa proximité les appartements de ses épouses. Après sa mort, le Prophète ﷺ fut enterré dans l'appartement de 'Aïsha. Les appartements sont restés tels quels, à l'extérieur de l'enceinte de la mosquée, du temps des califes bien guidés ﷺ, de Mu'âwîya ﷺ ainsi que d'autres califes omeyyades. Ce n'est qu'au cours de l'époque omeyyade que la mosquée fut agrandie et que la tombe lui fut annexée.

Nous avons cité plus haut nombre de hadiths prophétiques mettant en garde contre la construction de sanctuaires autour des tombes. Ces hadiths sont univoques. Certains ont été prononcés par le Prophète ﷺ cinq jours avant son décès, et d'autres ont été formulés dans les derniers instants de sa vie ﷺ. Il n'est donc pas permis de mettre de côté ces

hadiths univoques pour se baser sur une initiative prise pendant l'époque omeyyade.

Il n'est pas permis non plus de délaisser les hadiths univoques établis du Prophète ﷺ, dans lesquels il interdit la construction d'édifices autour des tombes et leur prise comme mosquées, pour prétendre la permission de telles pratiques en arguant de la parole d'Allah ﷻ : ﴿ **Mais ceux qui l'emportèrent [dans la discussion] dirent : « Élevons sur eux un sanctuaire »** ﴾ (Coran, *al-Kahf* : 21). En effet, ce verset raconte la décision des gens qui détenaient l'autorité à ce moment-là d'élever un sanctuaire. Il n'y a nulle indication dans ce récit du bien-fondé de ce qu'ils ont accompli. Au demeurant, cela fait partie des pratiques des communautés qui nous ont précédés, à supposer qu'ils aient mis leur décision à exécution.

Certains hadiths précités ont montré que la construction de sanctuaires autour des tombes des Prophètes et des saints est une pratique des communautés qui nous ont précédés, en guise de réprobation de telles pratiques. Ces hadiths nous interdisent de nous conduire à l'instar de ces communautés.

Aussi, tirer argumentation de ce verset revient à délaisser l'univoque pour lui substituer l'équivoque. Du reste, fournir ce verset comme argument est du même ordre que d'avancer l'histoire de la reine Balqîs, citée dans la sourate *al-Naml*, comme preuve de la permission d'allouer le pouvoir à la femme tout en mettant de côté le hadith où le Prophète ﷺ dit :

لَنْ يُفْلِحَ قَوْمٌ وَلَّوْا أَمْرَهُمْ امْرَأَةً

« Ne connaîtra pas la prospérité un peuple qui confie ses affaires à une femme. »[1]

Cela reviendrait également à fonder la licéité de sculpter des statues sur la parole divine : ﴿ **Ils exécutaient pour lui ce qu'il voulait: sanctuaires, statues** ﴾ (Coran, *Saba'* : 13), en mettant de côté la parole

1 Al-Bukhârî, n°4425.

prophétique précitée adressée à 'Alî ﷺ : « ne laisser aucune idole sans la profaner ». Pour de plus amples développements réfutant l'argumentation tirée de ce verset en faveur de la permission de telles pratiques, se référer à *Tahdhîr al-sâjid min ittikhâdh al-qubûr masâjid* du cheikh al-Albânî ﷺ.

Des pratiques telles qu'exalter les tombes, construire des édifices autour d'elles, les prendre pour sanctuaires, y mettre des cloisons et les couvrir de tissus, constituent une épreuve immense affectant de nombreux musulmans à travers plusieurs pays. De tels usages représentent autant de moyens menant à associer les défunts enterrés dans le culte d'Allah, à les invoquer, à demander leur secours et leur intercession, et à les implorer de venir en aide pour réaliser les besoins et repousser les malheurs.

Les savants ont expliqué qu'exalter les tombes et exagérer la célébration de la mémoire de ses propriétaires font partie des plus grands moyens menant au polythéisme et au culte des idoles. En commentaire de la parole d'Allah ﷻ : ﴿ **Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : « Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah. »** ﴾(Coran, *Yûnus* : 18), al-Fakhr al-Râzî[1] dit dans son exégèse : « Une chose semblable de notre temps, est ce que font de nombreuses personnes en mettant en valeur les tombes des honorables personnages, croyant qu'en exaltant ces tombes, ils pourront bénéficier de leur intercession auprès d'Allah »[2]. À travers cela, al-Râzî apparente ce que font beaucoup de gens – en exaltant les tombes et en demandant l'intercession auprès de leurs propriétaires –, aux pratiques des adorateurs des idoles qui les glorifiaient et les adoraient afin qu'elles intercèdent en leur faveur auprès d'Allah. »

Dans son commentaire de la sourate *Saba'*, al-Fakhr al-Râzî ﷺ dit : « Et sache qu'il y a quatre moyens menant au polythéisme ». Après en avoir cité trois, il ajoute : « En réfutation à ceux qui disent : "Nous adorons

1 Muhammad 'Umar Fakhr al-Dîn al-Râzî (606 H./1210 après J.-C.) : savant chaféite, grand commentateur du Coran. Ndt

2 *Mafâtih al-ghayb* d'al-Fakhr al-Râzî, t.17, p.60.

les idoles, qui ne sont autres que des représentations iconographiques des Anges, pour qu'elles intercèdent en notre faveur", Allah ﷻ dit : ﴿ **L'intercession auprès de Lui ne profite qu'à celui en faveur duquel Il la permet** ﴾ (Coran, *Saba'* : 23). Il n'y a donc nulle utilité à espérer du culte rendu aux divinités à l'exclusion d'Allah, car Allah n'accorde point d'intercession à celui qui adore autre que Lui. Partant, c'est en demandant l'intercession [aux idoles] que vous manquez l'intercession. »[1]

Dans *Majmû' al-fatâwâ*, le cheikh de l'islam Ibn Taymiyya[2] ﷺ a dit : « Séjourner de façon prolongée auprès des tombes, se frotter contre elles et les embrasser, y faire des invocations et autres pratiques similaires sont à la base du polythéisme et du culte des idoles. C'est pour cela que le Prophète ﷺ a dit :

اللَّهُمَّ لاَ تَجْعَلْ قَبْرِي وَثَنًا يُعْبَدُ

« Ô Seigneur ! Ne fais pas de ma tombe une idole qui soit adorée. »[3]

Les savants sont unanimes pour dire qu'il incombe à celui qui rend visite au tombeau du Prophète ﷺ, ou à celui d'autres Prophètes et vertueux – qu'ils soient Compagnons, membres de la famille prophétique ou autres – de ne pas se frotter contre la tombe, ni de l'embrasser. Bien plus, il n'y a guère de matière inerte de ce bas monde qu'il soit permis d'embrasser excepté la pierre noire. Il est établi dans les deux *Saḥîḥ* que 'Umar ﷺ a dit : « Par Allah ! Je sais parfaitement que tu n'es qu'une pierre qui ne peut ni nuire ni apporter profit. Si je n'avais pas vu le Messager d'Allah ﷺ t'embrasser, je ne l'aurais pas fait. »

C'est pour cela qu'il n'est pas recommandé, à l'unanimité des savants de la communauté, d'embrasser ou de toucher les angles de la Ka'ba autres que celui où la pierre noire est incrustée et l'angle yéménite, les

1 *Op. Cit.*, t.25, p.245.

2 Taqî al-Dîn Aḥmad Ibn Taymiyya (728 H./1328 apr J.C.) : Imam réformateur, penseur, juriste hanbalite. Surnommé cheikh de l'Islam. Ndt

3 Aḥmad, n°7358 et autres avec une chaîne de transmission authentique. Voir *Taḥdhîr al-sâjid* du cheikh al-Albânî, p.25.

murs de la Ka'ba, la station d'Ibrâhîm, le rocher du Dôme, et les tombes des Prophètes et des saints.»

Présentant quatre-vingt dix-neuf moyens de faire obstruction aux prétextes[1], Ibn al-Qayyim ﷺ (m. 751 H./1350 apr. J.-C.) dit dans son livre *I'lâm al-muwaqqi'în* : « Treizième : Le Prophète ﷺ interdit de construire des sanctuaires autour des tombes et maudit ceux qui font cela. Il interdit de plâtrer les tombes, de les surélever et de les prendre comme sanctuaires, de prier en leur direction ou près d'elles, de brûler des chandelles posées autour d'elles. Il ordonna de les aplanir, et interdit de les prendre comme lieux de fête et de voyager dans l'unique but de les visiter. Il prohiba toutes ces pratiques afin d'éviter que ce soit un prétexte pour en faire des sépultures sacralisées qu'on associe à Allah dans le culte. Il interdit cela autant à celui dont c'est l'intention qu'à celui dont ce n'est point l'intention, quand bien même son intention serait tout autre, afin de faire obstruction aux prétextes. »[2]

Concernant les évènements de l'année 208 H., Ibn Kathîr ﷺ (m. 774 H./1373 apr. J.-C.) dit, dans *al-Bidâya wal-nihâya*, dans la biographie de Nafîsa Bint al-Hasan Ibn Zayd al-Hâshimiyya : « La vénération des tombes et de leurs propriétaires est à l'origine du culte des idoles. C'est pour cela que le Prophète ﷺ a ordonné de les aplanir et de les niveler. Exagérer la révérence portée aux humains est illicite.»

L'Imam al-Shawkânî[3] ﷺ (m. 1250 H./1834 apr. J.-C.) a rédigé une épître qu'il a intitulée *Sharh al-sudûr bi tahrîm raf' al-qubûr* dans laquelle il montra que la vénération des tombes et l'exagération à l'égard de leurs propriétaires conduisent au polythéisme. Il dit : « Il n'échappe guère que la principale cause de cette croyance à l'égard des morts réside dans ce que le Diable embellit aux gens : surélever les tombes, les couvrir de

1 L'obstruction des prétextes est, sur le plan de la jurisprudence et du droit musulman, la condamnation de ce qui conduit au mal et au répréhensible. Ndt

2 *I'lâm al-muwaqqi'în* d'Ibn al-Qayyim, t.3, p.151.

3 Muhammad Ibn 'Alî al-Shawkânî (1250 H./1834 apr J.C.) : Imam, réformateur, juriste originaire du Yémen, commentateur du Coran. Ndt

draps, les plâtrer, les parer et les embellir de la meilleure manière qu'il soit.

Si un ignorant voit une tombe surplombée d'une coupole, couverte de beaux draps, ornée de lanternes resplendissantes et entourée d'encensoirs, il ne fait aucun doute que son cœur se remplira de vénération pour cette tombe, et pour le rang de ce mort. Il sera envahi par une déférence et une révérence telles que son cœur succombera aux croyances diaboliques constituant les pires stratagèmes que le Diable réserve aux musulmans, et les plus grands moyens qu'il met en œuvre pour égarer les serviteurs.

Petit à petit, cet ignorant sera troublé dans sa foi, jusqu'à ce qu'il demande au propriétaire de cette tombe ce que nul autre qu'Allah ﷻ ne peut faire. Ce faisant, il devient du nombre des polythéistes. Ce polythéisme peut se saisir de lui dès la première visite et aussitôt que son premier regard est jeté sur ce tombeau ayant acquis un tel aspect. En effet, cette attention extrême que les vivants portent à ce mort n'est due qu'à une utilité qu'ils espèrent tirer de lui, afférente à ce bas monde ou à l'au-delà. Aussi, se sous-estime-t-il face aux pseudo-savants qu'il voit visiter cette tombe, séjournant longtemps près d'elle et se frottant contre elle. »

Il n'y a pas plus explicite pour prouver que l'exagération à l'égard des saints et la vénération des tombes mène au polythéisme que ce que dit 'Abd al-Qâdir Ibn Shaykh Ibn 'Abd Allah al-'Aydarûsî, qui vécut au onzième siècle de l'hégire, dans son livre *al-Nûr al-sâfir 'an akhbâr al-qarn al-'âshir*, lorsqu'il traita de la biographie d'Abû Bakr Ibn 'Abd Allah al-'Aydarûs (m. 914 H./1508 apr. J.-C.) : « Quant à ses prodiges, ils sont aussi nombreux que les gouttes de la pluie. Bien qu'ils soient innombrables, je citerai trois histoires représentatives du reste, que je raconte ici à titre d'exemple et qui ne constituent en rien un relevé exhaustif de ses prodiges. À son retour du pèlerinage il entra à Zayla' qui était gouvernée à l'époque par Muḥammad Ibn 'Atîq. Or, il se trouve que l'une des épouses de ce dernier venait de décéder. Il était tellement épris de cette femme qu'il faillit perdre sa raison après sa mort. Ayant eu connaissance de la grande affliction du gouverneur, mon maître lui rendit

visite afin de lui transmettre ses condoléances, et pour lui recommander de s'armer de patience et d'accepter le destin. L'épouse du gouverneur était placée devant lui, recouverte d'un suaire. Mon maître le consola et lui demanda de patienter, mais cela ne fut d'aucune utilité. Le gouverneur se précipita sur les pieds de mon maître pour les embrasser en disant : « Maître ! Si Allah ne fait pas revivre cette dame, je mourrai à mon tour ! Je n'ai plus confiance en personne ! » Quand mon maître fit découvrir le visage de la défunte et qu'il l'appela avec son nom, elle répondit : « Oui ! » Allah lui rendit son âme. Tous les gens présents se précipitèrent à l'extérieur de la pièce à l'exception de mon maître qui ne partit qu'une fois que l'épouse du gouverneur mangea un plat en compagnie de son maître, et elle vécut longtemps après cela !

Et selon l'émir Murjân : « J'étais en compagnie de quelques compagnons dans le premier campement de San'â' quand nous fûmes saisis par l'ennemi. Mes compagnons se dispersèrent et mon cheval tomba suite aux nombreuses blessures qu'il essuya. L'ennemi m'entoura alors de toute part. Je lançai alors un appel aux vertueux, puis me rappelant le cheikh Abû Bakr, qu'Allah l'agrée, je criai son nom. Il se dressa aussitôt devant moi ! Par Allah le Majestueux, je le vis de mes propres yeux ! Il nous prit, mon cheval et moi-même par nos têtes et il m'extirpa des griffes de l'ennemi et me ramena au campement. Le cheval perdit la vie tandis que je fus sauvé grâce à sa bénédiction, puisse Allah l'agréer et apporter profit à travers lui. »

Le disciple sincère Nu'mân Ibn Muhammad al-Mahdî a rapporté ce qui suit : « Pendant que nous étions à bord d'un bateau en direction de l'Inde, notre embarcation fut ébranlée par une fissure gigantesque. Les voyageurs crurent à leur perte. Chacun commença à supplier et à implorer Allah, appelant chacun le nom de son maître tandis que j'appelai le nom de mon maître Abû Bakr al-'Aydarûs ﷺ. Je fus pris de somnolence, et voilà que je le vis sur le bateau, un tissu blanc à la main, se dirigeant vers l'endroit de la fissure. Je m'éveillai plein de gaieté et de joie, et j'appelai de toutes mes forces : « Ô voyageurs ! Écoutez la bonne nouvelle ! L'issue est venue ! », ils me demandèrent : « Qu'as-tu

vu? », je leur racontai ce que je vis. Ils accoururent s'enquérir de la fissure, et la trouvèrent colmatée avec un tissu blanc, le même que j'ai vu, ainsi fûmes-nous sauvés grâce à sa bénédiction, puisse Allah l'agréer et apporter profit à travers lui! »[1]

Si tel est le cas de l'un des pseudo-savants qui fut reconnu parmi les gens du savoir et qui s'est livré à l'écriture de livres, que dire des gens de la masse qui ne savent ni lire ni écrire et qui voient les pseudo-savants faire des pratiques qui leur serviront de mauvais exemple, et qui entendent d'eux de telles histoires à la fois drôles et tristes? Ibn Kathîr ﷺ a certes dit vrai dans sa parole concise : « La vénération des tombes et de leurs propriétaires est à l'origine du culte des idoles. C'est pour cela que le Prophète ﷺ a ordonné de les aplanir et de les niveler. Exagérer la révérence portée aux humains est illicite. »

Invoquer les propriétaires des tombes, leur demander assistance, réalisation des besoins et repoussement des malheurs, de même qu'invoquer des absents parmi les humains, les djinns et les Anges sont autant d'actes de polythéisme qui font sortir leurs auteurs du cadre de la religion, Allah ﷻ a dit :

وَأَنَّ ٱلْمَسَـٰجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدْعُوا۟ مَعَ ٱللَّهِ أَحَدًا ﴿١٨﴾

﴿ **Les mosquées sont consacrées à Allah: n'invoquez donc personne avec Allah** ﴾ (Coran, *al-Jinn* : 18)

Dans son *Jâmi'*, al-Tirmidhî a rapporté qu'al-Nu'mân Ibn Bashîr a dit : « Le Prophète ﷺ a dit, à propos de ce verset : ﴿ **Et votre Seigneur dit : « Appelez-Moi, Je vous répondrai »** ﴾:

الدُّعَاءُ هُوَ الْعِبَادَةُ

« *L'invocation est l'adoration même.* »

Puis il lit la parole d'Allah :

وَقَالَ رَبُّكُمُ ٱدْعُونِىٓ أَسْتَجِبْ لَكُمْ

1 *Al-Nûr al-sâfir 'an akhbâr al-qarn al-'âshir*, de 'Abd al-Qâdir al-'Aydarûsî, p. 79.

﴿ Et votre Seigneur dit : « Appelez-Moi, Je vous répondrai. »﴾
(Coran, *Ghâfir* : 60)

Celui qui s'adonne à ces pratiques, qui s'entête sur ses usages même s'il a été confronté aux arguments, est considéré comme incroyant. Quant à celui qui n'a pas été confronté aux arguments, on ne peut statuer sur son incroyance et on remet son statut à Allah. Sa situation pourrait ressembler à celle des gens de la *fatra* qui ont vécu entre deux messagers et auxquels aucun message n'est parvenu. Ceux-là seront soumis à un examen le jour de la Résurrection, après quoi ils iront ou bien au Paradis ou bien au Feu. Dans son commentaire de la parole divine : **﴿ Et Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messager ﴾** (Coran, *al-Isrâ'* : 15), Ibn Kathîr ﷺ a cité de nombreux hadiths à ce sujet, puis il dit : « Parmi les hadiths relatifs à ce sujet, il en est qui sont authentiques comme stipulé par de nombreux savants, d'autres sont bons, tandis que d'autres sont faibles mais prennent plus de fiabilité grâce aux autres hadiths authentiques et bons qui les renforcent. Si les hadiths d'un seul sujet convergent de cette manière, ils ont force de preuve pour celui qui les médite. »

J'ai par ailleurs cité dans les préambules des livres *Tathîr al-i'tiqâd* d'al-Sanʻânî et *Sharḥ al-ṣudûr* d'al-Shawkânî un ensemble d'avis des savants, afférents au statut juridique de celui au sujet duquel la preuve est établie et de celui qui ne répond pas à ce critère. J'y ai cité l'avis de notre maître le cheikh ʻAbd al-ʻAzîz Ibn Bâz ﷺ où il dit : « Aussi, demander l'intercession aux saints est de deux types :

Le premier concerne la demande d'intercession en invoquant le rang ou le droit d'Untel. Ceci est une innovation et l'un des moyens menant au polythéisme mais il ne constitue pas un acte d'incroyance pour autant.

Le deuxième consiste à faire une invocation en disant : « Ô maître Untel ! Assiste-moi, ou guéris un être malade ». Tel est le polythéisme majeur, d'aucuns l'appellent intercession mais c'est l'un des usages du temps de l'Ignorance. Répondant à cette question : « Que dire de la parole : nous ne l'appelons que parce qu'il est un bien-aimé d'Allah, mais

toute chose est entre les Mains d'Allah, lui n'est qu'un intermédiaire », le cheikh Ibn Bâz dit : « C'est l'œuvre des premiers polythéistes. Dire : « Au secours ô Badawî ! Au secours ô Husayn ! » est du même genre que les pratiques d'Abû Jahl et de ses semblables, qui disaient : ﴿ **Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah** ﴾ (Coran, *al-Zumar* : 3) et ﴿ **Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah** ﴾ (Coran, *Yûnus* : 18). À vrai dire, cette invocation constitue un acte d'incroyance et de polythéisme, mais les savants divergèrent quant au fait de déclarer son auteur incroyant ou d'attendre que la preuve lui soit mise en évidence ? Deux avis émergèrent :

Le premier consiste à dire que celui qui tient de telles paroles est considéré comme ayant commis une incroyance majeure car cela relève du polythéisme évident dont les signes ne trompent pas.

Le deuxième : ces gens peuvent être des ignorants, et peut-être suivent-ils des savants maléfiques qui les ont égarés. Il incombe donc de leur expliquer la chose jusqu'à ce qu'ils voient plus clair. Car Allah ﷻ a dit : ﴿ **Et Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messager** ﴾ (Coran, *al-Isrâ'* : 15). Si on leur dit : « Ceci n'est pas permis, car Allah a dit ceci et le Messager a dit cela », et qu'on leur fasse parvenir les preuves mais qu'ils persistent dans leur comportement, ils seront qualifiés d'incroyants.

Quoi qu'il en soit, cet acte relève de l'incroyance et du polythéisme majeur, mais l'attitude de son auteur est sujette à réflexion : est-elle passible d'anathème ou laisse-t-on Allah juger de son cas, peut-être fait-il partie des gens de la *fatra* et qu'ils n'ont pas pu recevoir d'explication, auquel cas son statut juridique sera semblable à celui des gens de la *fatra* dont on remettra le jugement à Allah, car son comportement est dû aux ruses des savants maléfiques. »

Ces paroles du cheikh Ibn Bâz ﷺ citées dans le livre *Sa'at rahmat Rabb al-'âlamîn* de Sayyid Ibn Sa'îd al-Ghabbâshî (p. 77) sont tirées d'un enregistrement. Ce livre est préfacé d'une lettre du cheikh Ibn Bâz datée du 7-05-1403 H./1983, dans laquelle il autorise l'auteur à éditer son épître conformément à l'avis du service compétent au sein de la

Direction des recherches scientifiques et des fatwas. Il est très probable – quasiment certain – qu'on a lu devant le cheikh Ibn Bâz ﷺ ces paroles qui lui sont attribuées et qu'il les a entérinées.

Il est loisible de rendre visite aux habitants des tombes et de faire des invocations en leur faveur, mais il ne sied pas de les invoquer eux-mêmes. Il est permis d'adresser des demandes à Allah en leur faveur mais il n'est permis de leur adresser aucune requête, que ce soit une invocation, une demande d'intercession, de ramener un bien ou de repousser un mal, car on ne peut demander cela qu'à Allah ﷻ. Seul Allah ﷻ peut être appelé et recueillir notre espoir. La preuve sur cela est que du vivant du Prophète ﷺ, les Compagnons lui demandaient de faire des invocations en leur faveur, ce qu'il faisait. Mais après sa mort et son passage à la vie de la tombe, ils n'ont guère rendu visite à sa tombe ﷺ pour lui demander de faire des invocations pour eux. C'est pour cela que lorsque les musulmans furent saisis par une année de disette, du temps de 'Umar Ibn al-Khattâb ﷺ, ce dernier demanda à Allah la pluie par l'intermédiaire d'al-'Abbâs ﷺ.

Al-Bukhârî a en effet relaté dans son *Sahîh* qu'Anas ﷺ a rapporté que lorsque les musulmans traversaient une période de disette, 'Umar Ibn al-Khattâb ﷺ demandait à Allah la pluie par l'intermédiaire d'al-'Abbâs Ibn 'Abd al-Muttalib en disant: « Ô Seigneur! Nous Te demandions la pluie par l'intermédiaire de notre Prophète ﷺ, et Tu la faisais descendre. Maintenant, Nous Te demandons de nous exaucer par l'intermédiaire de l'oncle de notre Prophète, abreuve-nous donc ». Anas continua: « Et la pluie descendait. »[1]

S'il était permis d'adresser la demande d'invocation au Prophète ﷺ après sa mort, 'Umar ne lui aurait pas substitué la demande d'invocation faite à al-'Abbâs.

Dans *Fath al-Bârî*, l'érudit Ibn Hajar ﷺ a dit : « Ibn Abî Shayba a rapporté, avec une chaîne de transmission authentique, d'après Abû Sâlih al-Sammân qui rapporte que le trésorier de 'Umar a dit: «Les gens furent

1 Al-Bukhârî, n°1010.

saisis par une sécheresse du temps de 'Umar, un homme se rendit auprès de la tombe du Prophète ﷺ et dit : « Ô Messager d'Allah ! Demande la pluie pour ta communauté, car ils ont péri ! »L'homme reçut une visite lors d'un songe où on lui dit: Va voir 'Umar ! »

Dans *al-Futûḥ*, Sayf a rapporté que celui qui vit ce songe est Bilâl Ibn al-Ḥârtith al-Muzanî, l'un des Compagnons. »[1]

Cette tradition est relatée dans le *Muṣannaf* d'Ibn Abî Shayba, avec une chaîne de transmission authentique dont les transmetteurs ont étés retenus par al-Bukhârî et Muslim dans leur authentification des hadiths, Abû Ṣâliḥ compris. Quant au trésorier, il est inconnu, raison pour laquelle la tradition ne peut être considérée authentique. Aussi, l'homme qui pose la question est inconnu. Quant à l'identifier comme étant Bilâl Ibn al-Ḥârtith al-Muzanî, le Compagnon connu, cela n'est pas judicieux, car c'est Sayf Ibn 'Umar qui rapporta cette tradition. Or, ce dernier est un transmetteur faible dont la transmission ne peut acquérir force de preuve. Sa biographie citée dans *Tahdhîb al-Tahdhîb* reprend les critiques sévères qui furent adressées à sa fiabilité.[2]

Une preuve supplémentaire montrant qu'on ne peut adresser les invocations au Prophète ﷺ après sa mort est le hadith rapporté par al-Bukhârî [3]. 'Aïsha رضي الله عنها rapporte dans ce hadith que [durant la maladie du Prophète ﷺ], elle dit : « Quel mal de tête ! » Le Prophète ﷺ répondit :

ذَاكَ لَوْ كَانَ وَأَنَا حَيٌّ فَأَسْتَغْفِرَ لَكِ وَأَدْعُوَ لَكِ

« Tant que je suis en vie, je demanderai le pardon et ferai des invocations pour toi. »

'Aïsha s'écria : « Malheur à moi ! Par Allah, c'est comme si tu désirais ma mort ! » Si l'invocation et la demande de pardon prophétiques étaient des choses possibles après sa mort, peu importe qui d'entre eux deux mourait le premier. Ce hadith explique la parole d'Allah ﷻ :

1 *Fatḥ al-Bâri*, t.2, p.495.

2 Voir le livre *al-Tawassul* du cheikh al-Albânî رحمه الله, p. 116.

3 Al-Bukhârî, n°7217.

وَمَآ أَرۡسَلۡنَا مِن رَّسُولٍ إِلَّا لِيُطَاعَ بِإِذۡنِ ٱللَّهِۚ وَلَوۡ أَنَّهُمۡ إِذ ظَّلَمُوٓاْ أَنفُسَهُمۡ جَآءُوكَ فَٱسۡتَغۡفَرُواْ ٱللَّهَ وَٱسۡتَغۡفَرَ لَهُمُ ٱلرَّسُولُ لَوَجَدُواْ ٱللَّهَ تَوَّابًا رَّحِيمًا ﴿٦٤﴾

﴿ **Si, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes ils venaient à toi en implorant le pardon d'Allah et si le Messager demandait le pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Allah, Très Accueillant au repentir, Miséricordieux.** ﴾ (Coran, *al-Nisâ'* : 64)

Il montre aussi que rendre visite à la tombe du Prophète ﷺ, lui solliciter de demander le pardon et de faire des invocations n'est loisible que du vivant du Prophète ﷺ et non après sa mort. La Sunna commente et explique le Coran.

Expliquer l'unicité de l'adoration est un devoir qui incombe aux savants et prédicateurs

Les textes du Coran et de la Sunna que nous avons vus montrent que le culte exclusif est un droit d'Allah sur les serviteurs, et c'est pour porter cette responsabilité que les djinns et les hommes furent créés. Tous les nobles Prophètes ont appelé leurs communautés à cette unicité de l'adoration. Ceux qui ont répondu à l'appel des messagers furent des croyants bienheureux, tandis que ceux qui s'en détournèrent furent des dénégateurs réprouvés et damnés. Le culte pur constitue le plus grand commandement, et à l'inverse, le polythéisme représente le plus grand interdit. Le premier ordre donné dans le Coran est d'adorer Allah, et la première interdiction est relative à la prohibition de Lui donner des égaux.

Nous avons indiqué que le monothéisme fut la première chose à laquelle le Messager d'Allah ﷺ appela, qu'il est la première étape par laquelle commencent ceux qui appellent à Allah, qu'il constitue le début d'une vie heureuse et sa fin, que le noble Prophète ﷺ mit en garde, aux derniers instants de sa vie, contre toute défaillance en matière de culte et contre les moyens menant au polythéisme. Il n'y a pas de plus grande récompense que celle rétribuant le monothéisme, et il n'y a pas de plus grand châtiment que celui sanctionnant le polythéisme, il n'y a pas de plus grande ineptie, ni de plus grave crime pour l'homme que d'adorer une créature et de l'associer au Créateur dans le culte. Les plus graves prétextes menant à l'illicite sont les moyens conduisant au polythéisme.

Tout cela montre l'extrême importance de ce volet du monothéisme, et qu'il est du devoir des savants et des prédicateurs de porter une grande attention à son explication et de lui accorder la plus grande importance. C'est ce qu'Allah leur a commandé et ainsi seront-ils préservés de la conséquence fâcheuse du mutisme. Ainsi, donneront-ils aux serviteurs le meilleur conseil et leur apporteront-ils le meilleur bénéfice. Allah ﷻ dit :

وَإِذْ أَخَذَ ٱللَّهُ مِيثَٰقَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ لَتُبَيِّنُنَّهُۥ لِلنَّاسِ وَلَا تَكْتُمُونَهُۥ فَنَبَذُوهُ وَرَآءَ ظُهُورِهِمْ وَٱشْتَرَوْا۟ بِهِۦ ثَمَنًا قَلِيلًا ۖ فَبِئْسَ مَا يَشْتَرُونَ ﴿١٨٧﴾

﴿ Allah prit, de ceux auxquels le Livre était donné, cet engagement : « Exposez-le, certes, aux gens et ne le cachez pas ». Mais ils l'ont jeté derrière leur dos et l'ont vendu à vil prix. Quel mauvais commerce ils ont fait ! ﴾

(Coran, *Âl 'Imrân* : 187)

إِنَّ ٱلَّذِينَ يَكْتُمُونَ مَآ أَنزَلْنَا مِنَ ٱلْبَيِّنَٰتِ وَٱلْهُدَىٰ مِنۢ بَعْدِ مَا بَيَّنَّٰهُ لِلنَّاسِ فِى ٱلْكِتَٰبِ ۙ أُو۟لَٰٓئِكَ يَلْعَنُهُمُ ٱللَّهُ وَيَلْعَنُهُمُ ٱللَّٰعِنُونَ ﴿١٥٩﴾ إِلَّا ٱلَّذِينَ تَابُوا۟ وَأَصْلَحُوا۟ وَبَيَّنُوا۟ فَأُو۟لَٰٓئِكَ أَتُوبُ عَلَيْهِمْ ۚ وَأَنَا ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ﴿١٦٠﴾

﴿ Certes ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre en fait de preuves et de guide après l'exposé que Nous en avons fait aux gens, dans le Livre, voilà ceux qu'Allah maudit et que les maudisseurs maudissent, sauf ceux qui se sont repentis, corrigés et déclarés: d'eux Je reçois le repentir. Car c'est Moi, l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux. ﴾

(Coran, *al-Baqara* : 159-160)

Une grande responsabilité et une énorme charge incombent *a fortiori* aux savants et aux prédicateurs des pays musulmans dont les habitants

sont tentés par la vénération des tombes, la construction d'édifices autour d'elles, et leur prise comme sanctuaires.

Ces pratiques constituent, en effet, les plus grands moyens menant à cette forme de polythéisme consistant à appeler les propriétaires des tombes, à leur demander secours et aide afin de réaliser les besoins et de chasser les soucis. Or, cela relève du domaine exclusif d'Allah ﷻ qui dit :

أَمَّن يُجِيبُ ٱلْمُضْطَرَّ إِذَا دَعَاهُ وَيَكْشِفُ ٱلسُّوٓءَ وَيَجْعَلُكُمْ خُلَفَآءَ ٱلْأَرْضِ ۗ أَءِلَٰهٌ مَّعَ ٱللَّهِ ۚ قَلِيلًا مَّا تَذَكَّرُونَ ﴿٦٢﴾

﴿ N'est-ce pas Lui qui répond à l'angoissé quand il L'invoque, et qui enlève le mal, et qui vous fait succéder sur la terre, génération après génération, Y a-t-il donc une divinité avec Allah ? C'est rare que vous vous rappeliez ! ﴾

(Coran, *al-Naml* : 62)

وَأَنَّ ٱلْمَسَٰجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدْعُوا۟ مَعَ ٱللَّهِ أَحَدًا ﴿١٨﴾

﴿ Les mosquées sont consacrées à Allah : n'invoquez donc personne avec Allah. ﴾ (Coran, *al-Jinn*: 18)

Il appartient à tous d'apporter les explications et les clarifications afin de purifier le culte et de mettre en garde contre le polythéisme et les moyens qui y mènent. Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ رَأَى مِنكُمْ مُنكَرًا فَلْيُغَيِّرْهُ بِيَدِهِ، فَإِنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فَبِلِسَانِهِ ، فَإِنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فَبِقَلْبِهِ ، وَذَلِكَ أَضْعَفُ الْإِيمَانِ

« Celui d'entre vous qui voit quelque chose de blâmable, qu'il la change avec sa main. Mais s'il ne peut pas, qu'il la corrige avec sa langue. Sinon, qu'il la désapprouve avec son cœur, ce qui constitue le plus bas degré de la foi. »[1]

1 Voir *Ṣaḥiḥ Muslim* (éd. al-Hadîth), n°177, d'après Abû Sa'îd al-Khudrî ﷺ.

Il n'est pas permis au prédicateur et au savant de s'occuper de l'établissement de l'unicité seigneuriale au détriment de l'exposition et de l'appel à l'unicité de la Divinité, et de la mise en garde contre le polythéisme et les moyens y menant. Les incroyants auxquels le Prophète ﷺ fut envoyé confirmaient en effet l'unicité de la Seigneurie d'Allah, ce qui n'était pas suffisant pour les faire entrer dans l'islam, étant donné qu'ils ont renié l'unicité de la Divinité en disant :

أَجَعَلَ ٱلْـَٔالِهَةَ إِلَـٰهًا وَٰحِدًا ۖ إِنَّ هَـٰذَا لَشَىْءٌ عُجَابٌ ۝

﴿ Réduira-t-il les divinités à un Seul Dieu ? Voilà une chose vraiment étonnante. ﴾

(Coran, *Sâd* : 5)

Il incombe donc d'exposer les trois volets du monothéisme : l'unicité de la Seigneurie, l'unicité de la Divinité, et celle des Noms et Attributs ; et d'attacher la plus grande importance à l'explication de l'unicité de la Divinité et à la mise en garde contre son opposé, à savoir le fait de donner à Allah des associés dans l'adoration.

Ceci est la mission des Prophètes et de ceux qui suivent leurs pas. Il n'est donc pas permis à celui qu'Allah ﷻ a gratifié de science et de compréhension de rester indifférent vis-à-vis des pratiques ayant lieu autour des tombeaux de son pays : se frotter contre les tombes, séjourner près d'elles, tourner autour d'elles, appeler leurs propriétaires ou leur demander secours. Au contraire, il lui appartient de leur exposer l'unicité de la Divinité et de les mettre en garde contre le polythéisme et ses moyens. Ce faisant, il sera un guide bien guidé, il en profitera et fera profiter autrui, car il recevra la rétribution de ses bonnes œuvres et l'égal des récompenses de ceux qui seront guidés grâce à son appel et à ses préconisations, conformément à la parole prophétique :

مَنْ دَعَا إِلَى هُدًى كَانَ لَهُ مِنَ الْأَجْرِ مِثْلُ أُجُورِ مَنْ تَبِعَهُ لَا يَنْقُصُ ذَلِكَ مِنْ أُجُورِهِمْ شَيْئًا ، وَمَنْ دَعَا إِلَى ضَلَالَةٍ كَانَ عَلَيْهِ مِنَ الْإِثْمِ مِثْلُ آثَامِ مَنْ تَبِعَهُ لَا يَنْقُصُ ذَلِكَ مِنْ آثَامِهِمْ شَيْئًا

« Celui qui appelle à une guidance aura autant de rétribution que ceux qui le suivront sans que ceux-ci en perdent la moindre part, et celui qui appelle à un égarement aura autant de péchés que ceux qui le suivront sans que ceux-ci en perdent la moindre part.»[1]

Je demande à Allah ﷻ d'assister les savants en tout lieu afin qu'ils remplissent le rôle de conseil et d'explication qu'Il leur a commandé, et d'aider les destinataires à tirer profit des conseils que les premiers leur donnent, et à suivre ce qui est à même de leur procurer le bonheur dans ce bas monde et dans l'au-delà. Il est certes Oyant et Il exauce les vœux de ceux qui L'invoquent.

1 Voir *Sahîh Muslim* (éd. al-Hadîth), n°6804, d'après Abû Hurayra ﷺ.

Table des matières

Introduction 7

Allah a créé les djinns et les hommes pour les charger de Son adoration 10

Le culte exclusif d'Allah est un droit d'Allah sur Ses serviteurs 13

L'appel des Messagers à purifier l'adoration 15

Les catégories du monothéisme et leur interdépendance 21

Le premier commandement et la première interdiction 27

Le monothéisme : la plus éminente des œuvres...
Le polythéisme : le plus grand péché 28

- Le monothéisme est le premier commandement tandis que le polythéisme est la première interdiction dans le saint Coran 30
- Le Prophète ﷺ commença et acheva sa prédication en appelant au monothéisme 31
- Une vie de bonheur est celle qui commence et qui se termine par le monothéisme 33

La récompense des croyants et le châtiment des incroyants 37

Illustration de la faiblesse d'esprit de ceux qui donnent des associés à Allah 46

L'interdiction de bâtir des édifices sur les tombes et d'en faire des sanctuaires 57

Expliquer l'unicité de l'adoration est un devoir qui incombe aux savants et prédicateurs 75

L'ISLAM
AU QUOTIDIEN

L'IMPORTANCE DU TAWHID

DANS L'ADORATION

Lorsqu'on lit attentivement le Coran et qu'on le médite, on constate que le premier commandement qu'il dicte est l'adoration d'Allah sans associé. De même, on relève que le premier interdit décrété est celui du polythéisme. Donc, si Allah dans Son Livre a décidé d'accorder à ce thème une place privilégiée et prioritaire, c'est dans le but d'inciter les serviteurs croyants à également porter une attention particulière au monothéisme et à son opposé, à savoir le polythéisme.

Pour certains, ce sujet est devenu banal et secondaire. Ils se permettent de le négliger et vont plus loin en dénigrant ceux qui y accordent de l'importance. Pourtant, Allah n'accorde pas de place prioritaire à un sujet secondaire. En effet, il suffit de se pencher sur les us et coutumes de nombreux musulmans pour se rendre compte que des pratiques relevant du polythéisme sont encore bien implantées dans les mentalités et le quotidien des gens.

Dans la même collection

Prix : 6,50 €

@AlHadithEditions
WWW.HADITHSHOP.COM

9 782875 453280